

Séance du jeudi 23 mai 2024

Salle du Tribunal

Présidence : Monsieur Lionel Voinçon

A 19h30 précises, **le Président** salue chaleureusement **Madame et Messieurs les Municipaux Monique Picinali, Edouard Noverraz, Nicolas Schmid et Jacques Henchoz**, les conseillères et conseillers présents, en les remerciant chaleureusement de consacrer leur soirée à cette séance du Conseil communal.

Il excuse le Syndic, Eric Küng, qui ne peut être présent pour des raisons de santé. Au nom du Conseil communal, il lui souhaite un prompt rétablissement.

Le Président avant de passer à l'appel prie l'ensemble des conseillères et conseillers de vérifier si leur télécommande est allumée et connectée, soit qu'elle clignote lentement en vert. Si ce n'est pas le cas il prie aux personnes concernées de s'annoncer immédiatement. Après vérification, toutes les télécommandes sont fonctionnelles.

Le Président procède à l'appel. **Sur 67 membres convoqué-e-s, 17 sont absents excusé-e-s, 1 absent-e, 49 sont présent-e-s.**

Il passe la parole à la scrutatrice pour l'annonce des excusé-e-s.

Le quorum étant atteint, **le Président** ouvre avec plaisir la 21^{ème} séance du Conseil communal de la législature 2021-2026 et la 6^{ème} de l'année politique 2023-2024.

Le Président implore la protection divine sur les travaux de l'assemblée, ainsi qu'un prompt rétablissement aux personnes atteintes dans leur santé et présente la sympathie du Conseil aux personnes et aux familles touchées par le deuil.

Il adresse une bienvenue particulière au public nombreux ce soir et à la presse qui font l'honneur de leur présence.

Pour information au public, l'ordre du jour de la séance, ainsi que les rapports de commission se trouvent sur le site internet de la commune de Payerne sous conseil communal/séances.

Il remercie **l'Huissier Stéphane Wenger** pour l'intendance, la préparation de la salle, et en particulier, pour la gestion du vote électronique.

Il souhaite également la bienvenue à **Mme Florie Pico** qui officie ce soir comme secrétaire et la remercie d'avance pour son travail précieux.

Point a : Présentation de la Communauté régionale de la Broye (COREB)

Depuis plusieurs semaines, la COREB se rend au sein des Conseils communaux afin de présenter son travail. Ce soir, le Conseil communal a le plaisir d'accueillir Madame Christel Losey-Mosimann ainsi que Monsieur Lionel Conus, tous deux « Secrétaire régional » de la COREB.

La Présentation complète se trouve en annexe n° 9.

Questions:

Le **Conseiller Christian Gauthier** a pris connaissance ce soir des activités stratégiques liées au développement économique. J'ai noté que vous aviez organisé une soirée le 16 mai à Granges-Marnand, dans la Broye, où vous avez exprimé une opposition préventive aux nuisances sonores du F-35. Il est vrai que l'enjeu principal de ce dossier concerne l'implantation du centre de maintenance RUAG à Payerne. La problématique entre le canton de Lucerne et le canton de Vaud est que nous subissons les nuisances sonores sans bénéficier des emplois, alors qu'à Lucerne, ils ont les emplois sans les nuisances sonores.

« Pourriez-vous nous informer de l'avancement de ce dossier en lien avec la conseillère fédérale Viola Amherd ? Quelles sont les chances de succès pour que RUAG s'installe à Payerne ? Si cela ne se concrétise pas, quelles actions envisagez-vous ? »

Monsieur Lionel Conus a expliqué qu'effectivement, il s'agit d'une opposition préventive sur deux fronts. Le premier consiste à défendre l'intérêt des citoyens en matière de qualité de vie. Des calculs ont été réalisés concernant les courbes de bruit, et il a été constaté que le niveau sonore serait plus élevé à Payerne, ce qui pourrait avoir des conséquences néfastes sur l'aménagement du territoire pour les communes voisines. C'est pourquoi la COREB, l'ASIP et de nombreuses communes riveraines ont fait opposition.

Le second aspect concerne le lobbying pour les emplois. Il est clair qu'on ne peut pas compenser le bruit par des emplois. Cependant, il observe que, malgré la fermeture de Sion et la concentration des activités à Payerne, le nombre d'emplois à RUAG n'a jamais augmenté de manière significative : seulement quelques dizaines à Payerne. Ils souhaitent donc profiter de l'arrivée des F-35 pour rééquilibrer cette situation. Les discussions stagnent actuellement. Une opposition préventive a eu lieu et une séance de conciliation s'est tenue, dont le procès-verbal a été reçu. Les arguments régionaux y ont été présentés. Ils attendent désormais les décisions officielles de la Confédération et de la Cheffe de département. Si les oppositions sont maintenues, l'ASIP et la COREB devront décider de faire appel au Tribunal administratif fédéral. La réponse est attendue dans quelques semaines. L'opposition a un impact puisque le projet ne peut se développer comme prévu. Ils espèrent obtenir des propositions concrètes. Les F-35 nécessiteront moins d'entretien, ce qui pourrait entraîner une perte d'emplois chez RUAG. Ils se battent pour sauvegarder et relocaliser les emplois existants. Il y a un potentiel de développement avec les nouvelles activités liées aux conflits, notamment en Ukraine, ce qui pourrait augmenter le budget de l'armement et créer plus de sécurité, de drones et d'avions. Le lobbying continue, bien que les succès soient pour le moment limités. Des interventions ont lieu dans les Grands Conseils et toute la Romandie les soutient. »

Madame Christel Losey-Mosimann ajoute qu'en décembre, certaines communes ont été informées de la création d'un cadastre du bruit plus large, avec 5000 mouvements. Suite aux négociations, ce nombre a été réduit à 4500 mouvements.

Le Conseiller Adrian Kocher demande ce qui manquerait aux niveaux des conditions cadres pour implanter, dans les deux ans, par exemple cinq acteurs économiques ou entreprises dans la région. « Est-ce un manque de terrains ? Est-ce en raison de l'emploi ? »

Monsieur Lionel Conus exprime son point de vue. Il estime qu'il existe déjà une condition de visibilité. Les gens ne connaissent pas encore la Broye et ignorent qu'il y a des terrains disponibles, ce qui constitue un point à améliorer. Il évoque également l'attractivité de la région. En discutant avec des entreprises de la Côte, il constate qu'elles hésitent à venir s'installer dans la Broye, craignant que leurs employés ne les suivent pas. Il mentionne aussi la reconnaissance de l'attractivité de la Broye, sur laquelle il faut encore travailler. Quelques entreprises de premier plan, comme Nespresso, se sont installées ces dernières années, mais il en faudrait peut-être encore une ou deux pour véritablement démontrer le potentiel de la région.

Madame Christel Losey-Mosimann ajoute qu'elle souhaite que citoyen devienne un ambassadeur de notre région et parle de ses atouts. « Chacun de vous devrait transmettre un petit message à vos contacts professionnels, privés ou à votre réseau. La COREB est toujours là pour un premier contact et pour présenter les zones industrielles disponibles ainsi que tous les atouts de notre région. »

Monsieur Lionel Conus informe que la COREB est en train de finaliser une vidéo promotionnelle pour présenter la Broye comme une région accueillante, non seulement en termes d'infrastructures, mais aussi en termes de main-d'œuvre. La région dispose de crèches, d'universités, de sociétés locales et de régies. Ils projettent également de réaliser une étude sur la main-d'œuvre disponible dans la Broye. C'est un enjeu majeur pour les entreprises, la main-d'œuvre étant essentielle. Comme cela a été montré, la Broye compte 80'000 habitants, 50'000 actifs pour 30'000 emplois.

À la question du **Conseiller Xavier Prudhomme** au sujet de la stratégie concernant le transport modal, notamment au niveau des transports des marchandises, **Monsieur Lionel Conus** répond que la COREB est en contact avec cargo. De plus en plus d'entreprises s'intéressent ou intensifient leur présence en lien avec la stratégie 2050. Nous avons eu des échanges avec les CFF. Dans le réseau actuel, il est difficile d'ajouter plus de voies. Cependant, nous avons de bonnes nouvelles : d'ici quelques années, dans la zone d'Estavayer, un projet à Sévaz permettra de gérer le trafic de manière plus efficace.

Le Conseiller Michaël Marguet a souhaité savoir quelles sont les procédures ou les mesures en place pour l'octroi des aides aux entreprises. Il soulève cette question car récemment, un autre groupe s'interrogeait sur une entreprise qui montrait tous les signaux rouges, même le directeur quittait le navire pendant la demande d'aide. La réponse était que la COREB avait étudié le dossier et qu'il n'y avait aucun risque. Or, l'argent a été perdu. Quelles mesures sont mises en place ? Car, selon moi, ce n'est pas aux communes de se substituer aux banques. »

Monsieur Lionel Conus a répondu que pour obtenir un prêt du fonds régional, une demande de subvention nécessite un dossier comprenant un business plan, les charges financières et le compte de résultat. La commission de gestion, composée de représentants des secteurs économiques, de banquiers, d'avocats et d'autres parties prenantes, analyse le dossier. Ils émettent un préavis pour le comité exécutif, qui prend la décision finale. Une fois la décision d'octroi prise, il y a toujours une part de risque. Il est à moitié d'accord avec le **Conseiller Michaël Marguet** : personne ne veut prendre de risques trop importants. Si les communes ou la COREB ne le font pas, ce ne sont certainement pas les banques qui le feront. Chaque soutien octroyé comporte un risque. Les entreprises florissantes avec de bons chiffres ne sont pas celles qui demandent du soutien. Il y a toujours une part de risque, et cela fait partie du rôle d'encouragement. « Nous ne nous trompons pas toujours, mais ce n'est pas une science exacte. »

Le Conseiller Michaël Marguet a ensuite demandé : « Avons-nous un chiffre ou des statistiques concernant les pertes ? »

Monsieur Lionel Conus a expliqué qu'une évaluation est faite chaque année sur la santé des entreprises. Sur le site internet figure le nombre d'entreprises qui ont demandé des subventions ces dernières années. La grande majorité réussit à rembourser.

Madame Christel Losey-Mosimann a précisé que c'est un coup de pouce apprécié au niveau régional. Ce fonds de développement est souvent envié et est solidaire des 49 communes présentes. Cela constitue un atout qui aide à choisir une région plutôt qu'une autre. »

Le Président remercie **Madame Christel Losey-Mosimann** ainsi que **Monsieur Lionel Conus** pour leur présentation. A la suite d'une séquence de questions réponses, le Président clôt le sujet en ajoutant qu'il est essentiel que la Broye intercantonale ne s'oublie pas et ne soit pas oubliée. « Personne ne défendra notre développement mieux que nous même ! » Déclare-t-il.

Point b : Mise en discussion du procès-verbal de la séance du 21 mars 2024

Tous les conseillères et conseillers ont reçu une copie du procès-verbal de la dernière séance du conseil. Les données personnelles sont désormais caviardées. **Le Bureau** continuera d'étudier ce procédé pour être sûr qu'il soit cohérent. Il existera désormais deux versions du PV : une publique, caviardée ; et une autre archivée, non caviardée.

En raison d'une incompréhension, l'annexe 7 est incomplète. La feuille de signatures à l'appui de la candidature de Monsieur le Conseiller Pingoud est manquante. Elle sera jointe au PV et figurera dans la version publique du PV. Elle ne sera par ailleurs pas caviardée vu qu'il s'agit d'un document public. La version du PV actuellement en ligne a d'ores et déjà été corrigée.

Le Président confirme qu'aucune remarque n'est parvenue au bureau à ce jour et demande si une conseillère ou un conseiller souhaite exprimer une remarque ou émettre une proposition de modification.

La parole n'étant pas demandée. Conformément à l'art. 67 al. 2 du règlement du Conseil communal, le procès-verbal est adopté d'office.

Le procès-verbal étant adopté, **le Président** adresse ses vifs remerciements à Madame Pico, secrétaire suppléante, pour la qualité de son travail et son efficacité.

Point c : Correspondances :

A ce jour, 5 correspondances sont parvenues au bureau du Conseil. **Le Président** va en donner lecture dans l'ordre chronologique.

- Le 26 mars 2024, de la société Agramat SA, adressé à la Municipalité et remis en copie au Préfet ainsi qu'au Conseil communal. Ce courrier nous a été remis avec des photos pour appuyer son contenu, elles seront à disposition dans le PV et son disponible auprès du Président en cas d'intérêt immédiat (annexe 1) ;
- Le 4 avril 2024, de la **Conseillère Sandra Savary pour le groupe UDC** (annexe 2) ;
- Le 4 avril 2024, de la **Conseillère Sandra Savary pour le groupe UDC** (annexe 3) ;
- Le 25 avril 2024, de la **Conseillère Catarina Pina pour le groupe PSIP** (annexe 4) ;
- Le 12 mai 2024, de la **Conseillère Sabine Rapin-Correvon** pour le groupe PLR (annexe 5).

Le Président propose de poursuivre avec les différentes assermentations. Les candidats seront d'abord présentés par leur présidente ou président de groupe et seront ensuite assermentés en même temps.

Point d : Assermentation de Monsieur Paulo Jorge Fernandes Pinho (PSIP) en remplacement de Monsieur Philippe Savary

Le Président passe la parole à la présidente du groupe PSIP, la **Conseillère Catarina Pina**, pour la présentation de son candidat. Monsieur Paulo Jorge Fernandes Pinho est d'origine portugaise et vit en Suisse depuis 2005 ; à Payerne depuis 2007. Il a deux enfants nés à Payerne. Il se réjouit de rejoindre cette nouvelle aventure qui est le Conseil communal.

Le Président remercie la **Conseillère Catarina Pina**.

S'agissant d'une candidature hors liste électorale, soit hors viennent-ensuite, **le Président** confirme que les signatures requises ont été réunies et contrôlées et que Monsieur Fernandes Pinho figure bien au registre du corps électoral communal.

Point e: Assermentation de Madame Ginette Ozelley (UDC) en remplacement de Madame Michelle Berchtold

Le Président passe la parole à la présidente du groupe UDC, **Madame la Conseillère Sandra Savary** pour la présentation de sa candidate. Madame Ginette Ozelley est née à Lausanne,

mariée et heureuse maman de 4 enfants et grand-maman de 3 petits enfants. Elle dispose d'une formation d'assistante en pharmacie puis d'assistante en laboratoire dans les domaines laitier. Il y'a environs 3 décennies, elle a été conseillère communale durant 3 législatures avec le PDC. A la naissance de ses enfants, elle a choisi de s'occuper de sa maison tout en étant bénévole aux cartons du cœur, à terre des hommes, au croc-bonheur, puis, à l'ASIPE en tant que surveillante des petits et des grands en qualité de salariée. A travers les expériences de la vie, elle aime le contact avec les autres et se réjouit de partager cette législature avec les membres du conseil et de la Municipalité.

Le Président remercie la Conseillère Sandra Savary.

Point f : Assermentation de Monsieur Yann Gilliland (PLR) en remplacement de Monsieur Pierre Oulevey

Le Président donne la parole à la Présidente du groupe PLR, la **Conseillère Sabine Rapin-Correvon** pour la présentation de son candidat. Monsieur Yann Gilliland est âgé de 32 ans. Il travaille en tant que chargé de projet et coordinateur événementiel à l'Ecole de Cirque de Lausanne. Il a grandi et passé sa jeunesse à Payerne. Il a fait partie de plusieurs sociétés locales. Il est encore investi aujourd'hui dans certaines d'entre elles. Il apprécie s'investir dans des projets et voir la ville de Payerne bouger et évoluer. Après un apprentissage de boulanger-pâtissier à la boulangerie Ducrot, il s'est orienté vers le domaine social travaillant tant avec des personnes âgées qu'avec des personnes en situation de handicap. L'Ecole de Cirque lui a ensuite proposé un poste de chargé de projet. Il y a évolué durant plusieurs années avant la pandémie. Il a, par la suite, eu la chance de gérer le Café du Marché avec son conjoint durant quelques mois avant de partir vivre deux ans à Bulle. Il a ouvert une boutique de produits du terroir à Gruyères qui a été revendue pour pouvoir revenir à Payerne. Il espère prochainement retrouver un café-restaurant à exploiter à Payerne.

Le Président remercie la Conseillère Sabine Rapin-Correvon.

S'agissant d'une candidature hors liste électorale, soit hors viennent-ensuite, **le Président** confirme que les signatures requises ont été réunies et contrôlées et que Monsieur Yann Gilliland figure bien au registre du corps électoral communal. Bien que Monsieur Gilliland figurait sur la liste du PLR lors des dernières élections, il a déménagé entre temps. Aussi, le Bureau a décidé de le traiter comme une candidature hors liste électorale.

Le Président invite les trois candidats à le rejoindre devant l'assemblée et prie l'assemblée de se lever pour procéder à l'assermentation. Après lecture du texte du serment par **le Président**, Monsieur Paulo Jorge Fernandes Pinho, Madame Ginette Ozelley, Monsieur Yann Gilliland, prêtent tour à tour serment en levant la main droite. **Le Président** les félicite et sous les applaudissements de l'assemblée, **le Conseiller Paulo Jorge Fernandes Pinho**, la **Conseillère Ginette Ozelley** et le **Conseiller Yann Gilliland** regagnent les rangs de leur groupe respectif.

Le Président procède au deuxième appel. La Conseillère Aurélie Meylan est arrivée à 19h44. Sur 70 Conseillères et Conseillers, le Conseil communal compte 53 membres présents pour poursuivre les délibérations de ce jour.

Le Président rappelle aux nouveaux assermentés qu'aucun membre ne peut parler en étant assis et qu'il est d'usage de débiter toute prise de parole en saluant le Président du Conseil et ensuite l'ensemble de l'assemblée avec une formule type, telle que par exemple : « Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Chers collègues » et de poursuivre avec leur propos.

g. Nomination d'un membre délégué à l'ARAJ Broye en remplacement de Madame Michelle Berchtold (UDC)

Le Président rappelle la proposition du groupe UDC présentant la **Conseillère Ginette Ozelley** à ce poste. Aucune autre candidature n'étant proposée, la **Conseillère Ginette Ozelley** est nommée par vote à main levée à l'unanimité.

h. Communications de la Municipalité

Tous les membres ayant reçu les communications de la Municipalité jointes par écrit à la convocation de la présente séance du conseil communal, **le Président** les passe en revue point par point. Si une conseillère ou un conseiller souhaite intervenir, il est invité à s'exprimer en levant la main lorsque le point est cité.

Le Président s'adresse au **1^{er} Vice-Président** et aux membres de la Municipalité pour savoir s'il souhaite faire part d'une communication orale.

La parole n'est pas demandée, **le Président** peut passer à l'ordre du jour de cette séance.

Ordre du Jour :

En préambule, la **Conseillère Catarina Pina** demande, conformément à l'article 87 du règlement du conseil communal, qu'il soit procédé qu'à la lecture des conclusions des rapports des commissions d'étude des préavis.

Le Président relève que la dispense des lectures des rapports peut être admise si les pièces ont été communiqués cinq jours auparavant. Ceci étant manifestement le cas, **le Président** soumet l'objet au vote.

La proposition est acceptée par 45 oui, 6 non et 1 abstention.

En préambule, **le Président** rappelle que les trois premiers points de l'ordre du jour constituent un complexe de préavis. Ils forment un tout car ils affectent tous le secteur du ruisseau Motélon. Dès lors, il est essentiel que chaque conseillère et chaque conseiller puisse voter en disposant une compréhension globale des enjeux en présence. Pour ce faire, **le Président** procédera en trois phases.

Dans une première phase, il donnera la parole aux rapportrices et rapporteurs des commissions ad hoc et des finances et il ouvrira la discussion sur chacun des préavis pris séparément. Il n'y aura pas de vote à ce stade.

Dans une deuxième phase, **le Président** ouvrira une discussion générale sur l'ensemble des travaux prévus par les trois préavis.

Dans une troisième phase, il ouvrira le vote sur chaque préavis séparément. Il demande à l'assemblée si cela est clair pour tout le monde ou si cela pose un problème à quelqu'un.

Point 1,2,3 : 28/2022 : Remise à ciel ouvert et revitalisation des ruisseaux du Motélon et Crèvecoeur ; 29/2022 : Suppression d'un bassin incendie à Vers-chez-Savary ; 02/2024 : Ruisseau du Motélon, reprise des traversées routières à Vers-chez-Savary

Le Président appelle la **Conseillère Dominique Gilland** et le **Conseiller Jean-François Rossier**.

La **Conseillère Dominique Gilland** lit les conclusions du rapport de la commission ad hoc et propose à l'unanimité de ses membres de voter le préavis tel que présenté.

La **Conseiller Jean-François Rossier** lit les conclusions du rapport de la commission des finances et propose à l'unanimité de ses membres de voter le préavis tel que présenté.

Le Président remercie les rapporteur-e-s pour la lecture des conclusions et ouvre la discussion sur cet objet.

La **Conseillère Dominique Gilland** demande au **Municipal Henchoz**, si au vu de la date du dépôt du rapport, les subventions fédérales et cantonales seront encore garanties et à la même hauteur.

Le Municipal Henchoz confirme que oui, du moins l'administration communale est régulièrement contactée par Monsieur Scheurer du canton pour demander l'état du dossier.

Monsieur Roland Bucher souhaite savoir : « Comment les agriculteurs seront-ils indemnisés pour la perte de terres cultivables et les exportations affectées ? Qui sera responsable de l'entretien du ruisseau ? Nous savons que dans les zones de loisirs, les déchets seront probablement jetés sans égard. Quelles mesures envisagez-vous pour résoudre ce problème ? Comment prévoyez-vous gérer l'accès au parking pour les utilisateurs des infrastructures, en particulier en dehors de la période de tirage, ainsi que la location et l'utilisation du stand 50 mètres ? Le canton de Fribourg a-t-il été consulté concernant les risques d'inondations au Motélon ? »

Le Municipal Henchoz explique que dans ce type de situation, une convention est conclue avec les exploitants. Les tarifs sont fixés en concertation avec Prometerre et un expert agricole. Cela est appliqué lorsque des terres agricoles sont concernées. Pour ce qui est de la deuxième question, si les agriculteurs acceptent de prendre en charge l'entretien des berges,

cette disposition est mentionnée dans le préavis. Ils pourront les utiliser dans le cadre de compensations écologiques. Dans le cas contraire, l'entretien sera réparti entre le canton et la commune, selon des modalités à définir. En ce qui concerne le parking, il y a lieu de se référer à la séance du 3 avril 2023 durant laquelle il a été prévu un échange de parcelles situé devant le stand de tir. Une parcelle de 500 mètres carrés sera ainsi dédiée au stationnement des véhicules. Enfin, pour la quatrième question, le canton de Fribourg a effectivement été contacté concernant la gestion des inondations au Motélon. Cette responsabilité lui incombe. La Municipalité a déjà amplement de tâches à accomplir de son côté.

Le Conseiller Bernard Vonnez réagit en ce qui concerne la réponse à la question n°2. Si l'agriculteur accepte de s'occuper des berges, il pourra les inclure dans ses compensations écologiques. Cependant, cela signifie-t-il qu'il devra également ramasser les déchets dans la zone de karting et l'accrobranche, et autres secteurs similaires ? Il lui semble que la question initiale portait à la fois sur l'entretien du ruisseau et sur le ramassage des déchets, et non uniquement sur les berges.

En réponse, **le Municipal Henchoz** précise que la commune dispose, dans le cadre du service de l'entretien public, de personnel déjà en charge de l'entretien des ruisseaux et des berges. Si la situation décrite précédemment venait à se produire, les mesures nécessaires seront prises. En tout état de cause, les ressources nécessaires existent au sein de l'administration communale pour entretenir ces ruisseaux.

Le Conseiller Jean-Jacques Guisolan émet une réserve concernant ce préavis. En examinant l'image satellite, figurant à la page 11 du document, il constate que les deux ruisseaux, à un certain endroit, passent à environ 50-70 mètres l'un de l'autre, au-dessous de la ferme de la famille Golliez. Il ne comprend pas le choix d'un tel détour, qui pénalise à la fois la société des tireurs à la cible et les agriculteurs. Un raccordement plus direct des deux ruisseaux plus en amont aurait été plus simple et moins coûteux. Bien qu'il y ait peu de charges pour la commune, il convient de rappeler que les citoyen-en-s payernois-e-s sont également contribuables à la Confédération et aux cantons et que ces travaux seront financés par les deniers publics.

Le Municipal Henchoz répond : « Si je comprends bien votre question, vous suggérez un tracé traversant les terres agricoles, en se référant à l'image satellite de la page 11. Vous auriez souhaité un tracé plus direct. Cependant, ce choix n'a pas été retenu. Le tracé en pointillés représente le canal actuellement souterrain, ce qui justifie le tracé en jaune. Ces analyses n'ont pas été réalisées par Jacques Henchoz, mais par des bureaux d'étude spécialisés, notamment le bureau Biotec, expert en revitalisation des ruisseaux, qui ont déterminé l'utilité de ce tracé. Quant au financement, il est vrai qu'il provient de taxes et d'impôts. Cependant, il serait pertinent de se questionner sur les subventions ECA ou celles de la DGMR, également financées par des taxes et cotisations. Faut-il alors les refuser ? Je vous laisse y réfléchir. »

La parole n'étant plus demandée, **Le Président** clôt la discussion. Il remercie la commission ad hoc, ainsi que la commission des finances pour leur travail. Il prie **la Conseillère Dominique Gilliard** et **le Conseiller Jean-François Rossier** de rejoindre l'assemblée.

Le Président appelle **le Conseiller Pascal Savary** pour la lecture des conclusions du rapport de la commission ad hoc ayant traité le préavis n°29/2022.

Le Conseiller Pascal Savary lit les conclusions du rapport de la commission ad hoc et propose à l'unanimité de ses membres de voter le préavis municipal.

Le Président remercie le rapporteur pour son travail et ouvre la discussion sur cet objet.

La parole n'étant plus demandée, **Le Président** clôt la discussion. Il remercie la commission ad hoc pour son travail. Il prie **le Conseiller Jean-François Rossier** de rejoindre l'assemblée.

Le Président appelle **le Conseiller Bernard Vonnez** pour la lecture des conclusions du rapport de la commission ad hoc ayant traité le préavis n°02/2024.

Le Conseiller Bernard Vonnez s'excuse car dans les documents envoyés au Conseillères et Conseiller à la page 2 du rapport de la commission ad hoc, au paragraphe financement, il manque deux paragraphes ; soit :

« La réponse donnée par Monsieur le Municipal Jacques Henchoz : le fond « Ville de demain » a été créé au 31.12.2022 et validé par l'adoption des comptes en juin 2023. »

Dès lors, le fond n'existait pas lors de la rédaction des préavis 28/2022 et 29/2022 qui ont été validés par la Municipalité le 2 novembre 2022. »

Le Conseiller Bernard Vonnez lit les conclusions du rapport de la commission ad hoc et propose à l'unanimité de ses membres de voter le préavis municipal.

Le Président remercie **le Conseiller Bernard Vonnez** et la commission ad hoc pour son travail. Il prie **le Conseiller Bernard Vonnez** de rejoindre l'assemblée.

Le Président ouvre immédiatement la discussion générale sur l'ensemble des travaux prévus dans le secteur du Motélon.

Le Conseiller Roland Bucher exprime son opposition totale à ces projets. Il trouve absurde et aberrant de créer un nouveau lit de ruisseaux de 11 mètres de large traversant des constructions existantes pour un petit ruisseau. Il a précisé qu'il n'avait absolument rien contre la revitalisation des cours d'eau, mais il estime qu'au nom de l'écologie, on sacrifie des terrains agricoles pour mettre à ciel ouvert un ruisseau. Il craint que cette solution ne résolve pas les problèmes de crues. Selon lui, l'idée est farfelue et il rappelle que la canalisation de ce ruisseau ne va pas disparaître. De plus, ce projet va compliquer l'accès au stand et éliminer toute possibilité pour les utilisateurs de ces lieux, à l'exception des activités de tir. Même les plus grands défenseurs de la nature, les pêcheurs, trouvent ce projet absurde. Il a souligné que le ruisseau du Crève-Coeur n'a pas un flux d'eau constant toute l'année et que la création de ce ruisseau pourrait générer d'autres problèmes, notamment des inondations en direction du canton de Fribourg. Moralité selon lui « l'écologie n'a pas de prix sauf pour le contribuable ! ». Il a ajouté que les acteurs locaux sont réduits au silence par la menace d'expropriation et

que des projets similaires dans cette zone sont également absurdes. En conclusion, il a exhorté ses collègues à faire preuve de bon sens et à refuser ces projets.

Le Conseiller Jean-Jacques Guisolan rejoint partiellement son collègue Roland Bucher dans son intervention. Il ne comprend pas les choix municipaux de découper ce projet en trois préavis distincts, alors que cela les oblige à les traiter simultanément, mobilisant ainsi trois commissions, plus la commission des finances. Il a comparé cette situation à d'autres cas où des sujets complètement différents sont regroupés dans un même préavis. En conséquence, il a annoncé qu'il suivrait la position de son collègue Roland Bucher et a invité l'assemblée à en faire de même en refusant ces projets.

Le Conseiller Bernard Vonnez rebondit sur les propos de son collègue Jean-Jacques Guisolan. Il estime que le projet ne doit pas être mis de côté et que le préavis 02/2024 est nécessaire pour l'entretien et l'amélioration du passage de la route à Vers-chez-Savary. Il pense que refuser ce projet n'apporterait rien de positif à la commune. Il a souligné qu'en cas d'accident, lors d'une crue, si le talus venait à céder, les coûts seraient bien plus élevés. Il a rappelé que en-dessous de la route vers chez Savary du bas est vers chez Savary du haut, se trouvent les eaux usées, les eaux claires, des lignes électriques et téléphoniques. Pour toutes ces raisons, il recommande de ne pas rejeter ce projet et propose de soutenir le préavis 02/2024. »

Le Municipal Henchoz espère être suivi par les autres conseillère et conseillers. Il a rappelé que la commission a siégé et que 27 membres soutiennent pleinement ces projets. Concernant l'accessibilité au stand de tir, il a affirmé qu'elle est assurée et que cette initiative répond aux souhaits des agriculteurs. Il a souligné que les pêcheurs, invités aux séances, ont montré de l'enthousiasme et que leurs seules remarques concernaient la prudence lors des interventions dans le ruisseau. Il a également indiqué que la gestion des territoires incombe à chaque canton, en référence à Fribourg. Ce projet découle de la loi fédérale sur les eaux en vigueur depuis 2011, et de nombreuses communes en sont satisfaites. Enfin, il a justifié la séparation en trois préavis comme une réponse aux critiques passées et a encouragé à voter favorablement pour le bien de la biodiversité et du territoire.

Le Conseiller Christian Gauthier a appris lors d'une assemblée de groupe qu'il y aura un quatrième préavis sur le même sujet. Il s'interroge sur ce nouveau préavis et sur ce qu'il apportera concernant le même sujet.

Le Municipal Henchoz explique qu'il s'agit d'une proposition d'échange de parcelles près du stand de tir, la parcelle 1493 n'étant pas une propriété communale. La Municipalité a validé l'entrée en matière de cet échange, mais attend le vote des préavis avant d'entamer les démarches. Cet échange n'influencera pas les trois préavis soumis ce soir.

Le Conseiller Alexandre Godel exprime sa surprise quant aux propos qu'il vient d'entendre en relation avec les préavis concernant le canton de Fribourg après la présentation en début de séance sur la force de l'intercantonalité et la vision économique de la région. Il a noté que ce n'était pas une question, mais simplement une remarque sur les relations mentionnées.

La parole n'est plus demandée. **Le Président** clôt la discussion et ouvre le vote sur chaque préavis.

Le Président procède au vote du préavis 28/2022 qui est accepté par 28 oui, 20 non, 4 abstentions.

Par conséquent,

LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE

vu le préavis n° 28/2022 de la Municipalité du 2 novembre 2022 ;
ouï les rapports des commissions chargée d'étudier cette affaire ;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DÉCIDE

Article 1 : d'autoriser la Municipalité à réaliser les travaux de remise à ciel ouvert et de revitalisation des ruisseaux de Motélon et de Crèvecoeur, tels que décrits dans le présent préavis, par un montant de Fr. 2'080'000.-, dont il y aura lieu de déduire les subventions cantonales et fédérales de Fr. 1'976'000.- ;

Article 2 : d'autoriser la Municipalité à recourir à l'emprunt dans le cadre du plafond d'endettement pour financer le montant TTC de Fr. 2'080'000.- ;

Article 3 : d'autoriser la Municipalité à amortir la somme de Fr. 104'000.- sur une durée de 30 ans.

Le Président procède au vote du préavis 29/2022 qui est accepté par 41 oui, 8 non, 3 abstentions.

Par conséquent,

LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE

vu le préavis n° 29/2022 de la Municipalité du 2 novembre 2022 ;
ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DÉCIDE

Article 1 : d'autoriser la Municipalité à réaliser les travaux pour la suppression du bassin incendie à Vers-chez-Savary, tels que décrits dans le présent préavis, pour un montant de Fr 83'000.-, dont il y aura lieu de déduire les subventions cantonales et fédérales de Fr. 78'850.- ;

Article 2 : d'autoriser la Municipalité de financer le montant de Fr. 83'000.- par les fonds disponibles en trésorerie ;

Article 3 : d'autoriser la Municipalité à amortir en une seule fois la somme de Fr. 4'150.- par le compte de fonctionnement.

Le Président procède au vote du préavis 02/2024 qui est accepté par 46 oui, 4 non, 2 abstentions.

Par conséquent,

LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE

vu le préavis n° 02/2024 de la Municipalité du 24 janvier 2024 ;
ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DÉCIDE

Article 1 : d'autoriser la Municipalité à réaliser les travaux de fonçage hydraulique sous la route communale côté hameau et de reprofilage de chemin et route en lisière de la forêt de Creux de Nervaux pour un montant de Fr. 320'000.-, dont il y aura lieu de déduire les subventions cantonales ;

Article 2 : d'autoriser la Municipalité à financer le montant de Fr. 179'600.- par les fonds disponibles en trésorerie ou alors, si ces derniers ne devaient pas être suffisants, à recourir à l'emprunt autorisé dans le cadre du plafond d'endettement.

Article 3 : d'autoriser la Municipalité à amortir le montant de Fr. 179'600.- par un prélèvement sur les fonds de réserve n° 9.282.2040 « Ville de demain ».

4. Préavis n°04/2024 : Demande de subvention complémentaire pour l'Association du Site de l'Abbatiale de Payerne (ASAP) de Fr. 150'000.- par année dès 2024 et jusqu'en 2028

Le Président appelle **le Conseiller Michaël Marguet, la Conseillère Catarina Pina et la Conseillère Laura Macchia** pour la lecture des conclusions de leurs rapports.

Le Conseiller Michaël Marguet, au nom de la commission ad hoc, représentant de la majorité, propose à l'assemblée de voter le préavis municipal amendé aux articles n° 1 et n° 3.

La Conseillère Catarina Pina, dans son rapport minoritaire de la commission ad hoc, recommande de voter le préavis municipal tel que présenté.

La Conseillère Laura Macchia, au nom de la CoFin, propose à la majorité de ses membres, de voter le préavis municipal aux articles n° 1 et n° 3.

Un récapitulatif des amendements est joint en annexe n° 8.

Le Président ouvre la discussion sur cet objet.

La Conseillère Delphine Morisset s'est exprimée en ces termes : « Par le biais du préavis n° 04/2024, il nous est demandé d'augmenter les subventions de l'Association du Site de l'Abbatiale de Payerne (ASAP) d'un montant de CHF 150'000.- par année. La durée de cette subvention faisant également l'objet de nos discussions de ce soir. Pour ma part, je souhaiterais vous expliquer pourquoi je n'ai pas pu me résoudre à signer le rapport de la CoFin. Malgré nos nombreuses discussions, je n'ai pas réussi à avoir une vision claire de ce projet et de sa gestion quant à l'utilisation de cette nouvelle subvention. Et finalement, je ne crois pas que l'objectif de fréquentation de 20'000 visiteurs par an va notoirement améliorer le problème systémique des finances de l'ASAP. De ce fait, je suis pour maintenir les subventions actuelles en adaptant l'offre si nécessaire. »

Le Conseiller Xavier Pruhomme déclare qu'il votera en faveur du préavis n°04/2024. Cependant, il souhaite obtenir quelques explications sur le fonctionnement de l'ASAP. En effet, à la lecture du rapport de la commission des finances, il relève les termes suivants : cadence soutenue des projets, fatigue de l'équipe actuelle, répartition de la charge de travail, changement de stratégie marketing. Ces mots sont significatifs et pourraient indiquer des turbulences dans la gestion de l'association. Il souligne que dans toute structure, qu'il s'agisse d'une entreprise ou d'une association, les deux fonctions clés sont celles de directeur ou directrice et de président ou présidente. Il s'adresse donc à son président, le **Municipal Schmid**, en lui demandant s'il y a des inquiétudes ou des désaccords concernant le management, la vision ou la politique au sein de l'ASAP.

Le Municipal Schmid affirme l'absence de désaccord au sein de l'ASPE et du comité, et précise qu'il y a une vision stratégique. Il souligne que le secteur écologique tire ses revenus principalement des visiteurs, du sponsoring et des fondations selon certains projets. Fort de son expérience de plus de cinq ans dans le tourisme, il insiste sur la passion et le dévouement requis dans ce métier, où les heures supplémentaires sont courantes et souvent difficiles à compenser. Les professionnels, animés par leur passion et leur engagement envers les projets et la région, ne comptent pas leurs heures. Dans les secteurs du tourisme et de la culture, l'investissement personnel est profond et dépasse les simples retombées économiques, touchant aussi le bien-être de la population et l'accès à la culture et à l'histoire. Enfin, il évoque la directrice de l'abbatiale, toujours passionnée et engagée, bien que ne pouvant pas s'exprimer lors de cette séance, mais dont l'enthousiasme a convaincu la commission.

Le Municipal Schmid explique que la Municipalité a pris en compte les rapports des commissions. Par conséquent, la Municipalité propose **des contre-amendements municipaux** (voir annexe n° 8).

La Conseillère Laura Macchia indique au **Conseiller Prudhomme** que les mots du rapport sont basés sur le préavis municipal.

Le Conseiller Adrian Kocher exprime son soutien total à l'initiative et serait prêt à soutenir une demande pour un montant supérieur à celui demandé. Cependant, il soulève une interrogation concernant le montant de CHF 100'000.-, destiné à augmenter de 20% un poste technique et à créer un poste à 80 % pour des personnes ayant des compétences scientifiques

en histoire et histoire de l'art. Ces compétences sont certainement nécessaires, mais comment les lier avec le solde de montant demandé.

Dans ce cadre, il salue l'allocation de CHF 50'000.- pour le budget marketing, tout en questionnant la stratégie sous-jacente. Il se demande comment il est possible de promouvoir efficacement le budget marketing alors que les recrutements envisagés sont essentiellement pour des compétences techniques. Il sollicite des éclaircissements sur la stratégie et sur la manière dont ce budget supplémentaire sera valorisé pour le marketing.

Le Municipal Schmid rappelle un précédent en 2017, lors duquel la question de la mise en place du marketing avait été soulevée dans le contexte de la création du Pôle muséal. À l'époque, il affirme que la Directrice était parfaitement apte à remplir cette fonction. Il souligne que le marketing requiert un certain flair et du temps pour être efficacement mis en œuvre, des compétences que la Directrice possède, en plus de ses compétences scientifiques. Il met en avant l'importance des événements à valeur ajoutée dans l'augmentation de la fréquentation, soulignant que leur absence au cours des dernières années avait entravé l'atteinte des objectifs. Il insiste sur la nécessité de laisser à la directrice le temps de définir un plan marketing et une stratégie de dépense. Par ailleurs, il fait référence aux observations de la commission en 2017, qui avait relevé le besoin en ressources humaines et financières pour exploiter pleinement le marketing. Ainsi, il conclut qu'il était impératif d'engager du personnel pour gérer les événements et la partie scientifique, soulignant que la création d'événements nécessite à la fois des compétences techniques et scientifiques. Il a également mentionné une réorganisation au sein de l'équipe. Il regrette le manque de moyens pour s'insérer dans des réseaux supra-régionaux, mais exprime la volonté de développer des partenariats avec ces acteurs.

Le Conseiller Sébastien Pedroli souligne la longue durée du processus entourant l'Abbatiale depuis son arrivée en 2011, comparant cette situation à un marathon. Il exprime son admiration pour ce monument, le qualifiant de joyau pour la ville de Payerne, et partage des anecdotes sur l'impression positive qu'il a suscitée chez des visiteurs venant de loin, comme de Taïwan. Il annonce son soutien au projet en tant que membre de la minorité, en maintenant le montant de CHF 150'000, tout en argumentant que trois ans ne seraient pas suffisants pour mener à bien ce projet. Il est d'accord avec la Municipalité sur l'investissement à partir de 2025, proposant ainsi **un sous-amendement à l'art. 1** du rapport de la minorité (voir annexe n° 8).

Le Municipal Schmid remercie **le Conseiller Sébastien Pedroli**.

Le Conseiller Roland Bucher propose de mettre en opposition le rapport minoritaire avec le sous-amendement du **Conseiller Sébastien Pedroli** et ensuite de mettre la proposition qui l'emporte en opposition avec la proposition de la Municipalité.

Le Conseiller Jean-Jacques Guisolan propose de voter sur la durée et le début du subventionnement.

A la demande de **la Conseillère Sabine Rapin Correvon**, **le Président** prononce une suspension de séance et une reprise des débats à 22h05.

Après un prolongement de 10 minutes, la séance reprend à 22h15.

Le Président demande aux scrutateurs de procéder au contre appel par vote à main levée. Le contre-appel confirme que toutes les conseillères et conseillers sont présents conformément au deuxième appel survenu précédemment.

Le Président procède au vote (voir annexe n° 8 sur le contenu des amendements et sous-amendement) :

Vote n° 1 : Sous-amendement Pedroli/Amendements Municipalité. L'amendement municipal l'emporte avec 34 oui, contre 15 oui pour le sous-amendement Pedroli.

Vote n° 2 : Amendements majorité ad hoc + CoFin/ Amendements Municipalité. L'amendement municipal remporte 44 oui contre 8 oui pour les amendements de la majorité ad hoc + CoFin.

Vote n° 3 : Amendements Municipalité/ Préavis de la Municipalité et rapport de minorité ad hoc. L'amendement municipal est accepté à une large majorité contre 14 oui pour le rapport de minorité ad hoc.

Le Président procède au vote du préavis 04/2024 amendé par la Municipalité qui est accepté par 42 oui, 10 non, 0 abstention.

Par conséquent,

LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE

vu le préavis n° 04/2024 de la Municipalité du 7 février 2024 ;
ouï le rapport des commissions chargées d'étudier cette affaire ;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DÉCIDE

Article 1 (amendé) : d'autoriser la Municipalité à compléter le soutien à l'Association du site de l'Abbatiale de Payerne (ASAP) par un montant annuel de Fr. 150'000.- dès 2025 sur une durée de 3 ans ;

Article 2 (amendé) : d'autoriser la Municipalité à porter ce montant annuel de Fr. 150'000.- aux comptes de fonctionnement 2025, montant financé par les liquidités courantes compensé par un prélèvement de Fr. 150'000.- sur le fonds de réserve 9.282.1510 « Fonds pour la culture » ;

Article 3 (amendé) : d'autoriser la Municipalité à porter ce montant annuel de Fr. 150'000.-, financé par les liquidités courantes, aux comptes de fonctionnement 2026 et 2027 ;

Article 4 : d'autoriser la Municipalité à conserver la propriété des aménagements et équipements muséographiques et d'en faire supporter la charge

d'amortissement estimée à Fr. 27'000.- au compte de fonctionnement de la Commune, ainsi que de modifier dans ce sens l'article 4 du Contrat d'usage et de prestations entre l'ASAP et la Commune.

Le Président remercie la commission ad hoc, ainsi que la commission des finances pour leur travail. Il prie les **Conseillères Laura Macchia et Catarina Pina**, ainsi que **le Conseiller Michaël Marguet** de rejoindre l'assemblée.

Le Président s'excuse pour les aléas informatiques et remercie **le Conseiller Sébastien Pedroli** pour sa contribution qui, il l'espère, permettront de développer Sunvote, fleuron économique en terre vaudoise

Préavis n°06/2024 : Demande de crédits d'investissement pour le réaménagement de l'aire de jeux et le remplacement de la ventilation de la cuisine de la Colonie des Clus à Bullet

Le Président appelle Madame **la Conseillère Vânia Silva Reis** et lui passe la parole pour la lecture des conclusions du rapport de la commission ad hoc qui recommande à l'assemblée de voter le préavis municipal tel que présenté.

Le Président ouvre la discussion sur cet objet.

Le Conseiller Roland Bucher est favorable au préavis. Cependant, il a été mentionné dans le rapport que **le Municipal Schmid** n'a pas pu confirmer si la rubrique CFC 411 du devis de Fr. 5'500.- représentait le prix de l'équipement lui-même ainsi que son installation. Une réponse à ce sujet est demandée.

Le Municipal Schmid répond qu'il n'a pas la réponse actuellement. Il assure que celle-ci sera fournie lors de la présentation du préavis et lors de la discussion des budgets

Le Président procède au vote du préavis 06/2024 amendé par la Municipalité qui est accepté à l'unanimité.

Par conséquent,

LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE

vu le préavis n° 06/2024 de la Municipalité du 6 mars 2024 ;
ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DÉCIDE

Article 1 : d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de Fr. 159'000.- pour les travaux d'aménagement de la place de jeux ;

Article 2 : d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de Fr. 38'000.- pour les travaux de remplacement de la ventilation de la cuisine ;

Article 3 : d'autoriser la Municipalité à financer le montant de Fr. 197'000.-, par les fonds disponibles en trésorerie ;

Article 4 : d'autoriser la Municipalité à porter à l'actif du bilan le montant de Fr. 197'000.- dont il y aura lieu de déduire les éventuelles participations de tiers, son amortissement correspondant à la législation en vigueur.

Le Président remercie la commission ad hoc pour son travail et prie **la Conseillère Vânia Silva Reis** de rejoindre l'assemblée.

6. Divers

Le Président ouvre la discussion.

Le Conseiller Jean-Jacques Guisolan souhaite savoir où en est le dossier de l'affaire Lidl et les tractations avec la commune.

La Municipale Picinali indique que la commune a déposé une opposition qui a porté principalement sur l'augmentation du trafic poids lourds car, selon le rapport de trafic, ce trafic devra être exclusivement géré via la jonction autoroutière de Payerne. La décision de la Municipalité est de veiller à ce que les infrastructures soient adaptée et que le trafic des poids lourds reste dans des proportions raisonnables. « Nous attendons de reprendre les discussions avec la Commune de Corcelles et Lidl dans le but de trouver des solutions qui répondent aux attentes de notre population. »

Le Conseiller Christian Gauthier rappelle qu'au dernier conseil, la Conseillère Sarah Neuhaus avait exprimé le souhait de connaître les dates de la première et de la dernière facture engendrant le dépassement concernant le préavis 01/2020, point 1 sur la Salle Guillermaux.

Le Municipal Schmid mentionne qu'il renseignera à ce sujet lors de la prochaine séance.

Le Conseiller Alexandre Godel s'est exprimé en ces termes : « Ma question s'adresse à la Municipalité. Nous sommes arrivés à plus de la moitié de la législature, même presque aux deux-tiers de celle-ci, et je voudrais savoir si la Municipalité a déjà débuté les réflexions sur son organisation future pour la prochaine législature, sur les futures questions de gouvernance de nombre de municipaux, de temps d'occupation, etc... Si oui, avons-nous déjà une tendance et si non quel est le planning prévu pour ces réflexions ? »

Le Municipal Henchoz confirme que les réflexions ont commencé et que l'équipe travaille sur le sujet depuis un certain temps. Il assure que toutes les informations seront communiquées dans les délais légaux.

Le Conseiller Yannick Moser, récemment assermenté, invite la Municipalité à examiner la gestion des préavis, notamment ceux déposés trop tardivement, déposés puis modifiés, déposés puis retirés, ou encore jumelés sans justification claire. Il évoque des exemples tels que la Brasserie, Notre-Dame, etc. Il demande à la Municipalité de prendre en considération

le travail des conseillers, qui ont des responsabilités dans le cadre de leur mandat de milice, et il sollicite des efforts supplémentaires en ce sens.

Le Conseiller Sébastien Pedroli souhaite aborder un sujet évoqué précédemment par **le Conseiller Christian Gauthier** lors de la séance du 2 mars 2023. Il rappelle sa présidence de la commission ad hoc sur le préavis 27/2022 portant sur l'alimentation du fonds dédié aux énergies renouvelables et au développement durable, notamment la conclusion n°3 qui prévoyait l'affectation des émoluments communaux à partir de 2024. Ayant constaté que le règlement n'a apparemment pas encore été promulgué malgré la date avancée, il souhaite obtenir des informations sur l'état d'avancement du dossier.

La Municipale Picinali répond que la commission a presque finalisé le catalogue des mesures, avec un fonds actuel de Frs 350'000.- conformément à la conclusion du préavis. Elle explique que l'attribution au Fonds des émoluments versés par le groupe E devrait commencer à partir de 2024. Elle annonce également que la Municipalité propose, avec le préavis des comptes 2023 une attribution supplémentaire de Frs 500'000.- pour alimenter le fonds, dont l'attribution dépendra du vote lors du prochain conseil.

Le Conseiller Sébastien Pedroli demande si une partie des subventions pourra être utilisée en 2024.

La Municipale Picinali confirme que oui.

Le Conseiller Christian Gauthier interroge la Municipalité sur les conséquences de la dissolution du fonds de la culture avec MCH2 sur les provisions et les fonds de réserve. Il souhaite avoir des informations sur les conséquences que cela aura sur le bilan notamment en vue de l'attribution des montants en juin à ce présent fonds de réserve.

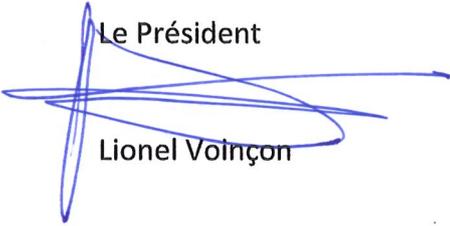
Le Municipal Nicolas Schmid répond que la Municipalité expliquera les implications de MCH2 sur les fonds de réserve. Il précise que les fonds de préfinancement devront être mieux définis, avec des projets clairement nommés et une durée explicite. Le fonds de la culture, lié au fonctionnement, devra être dissous et ramené au capital. Il indique également que des clarifications sont attendues sur les moyens de transition pour tous les fonds de réserve. Les fonds spéciaux devront être réglementés de manière très claire, dès leur création, une exigence récurrente de la COFIN et désormais de MCH2. Il promet de fournir d'autres détails en temps voulu.

La parole n'est plus demandée. **Le Président** remercie l'assemblée pour l'excellente tenue des débats malgré les déboires informatiques.

Le Président prie les personnes qui se sont exprimées pendant la soirée de transmettre leur prise de parole par écrit à la secrétaire ce soir au plus tard par mail. Compte-tenu de la proximité entre la séance de ce jour et la séance du 13 juin, il est prié de faire preuve de célérité dans la relecture de ses interventions

La séance est levée à 23h03.

Le Président



Lionel Voignon



La Secrétaire (suppléante)



Florie Pico



ARGRAMAT

Commune de Payerne
Rue de Savoie 1
Case postale 112
1530 Payerne

Payerne, le 26 mars 2024 / ALDE

COPIE

Avis d'enquête N° 32/2024 : aménagement d'une route d'accès avec parking pour La Pati SA

Monsieur le Syndic,
Madame et Messieurs les Municipaux,

Nous avons pris note de la mise à l'enquête précitée parue dans le journal La Broye et qui suscite, pour notre part, de nombreuses questions de fonctionnement.

Afin de remettre les événements dans leur contexte, nous vous rappelons les éléments suivants :

- Le 2 juin 2023, ARGRAMAT SA déposait deux oppositions aux mises à l'enquête de constructions : l'une contre la construction d'un showroom – patinoire avec vestiaires et buvette, aménagement de 34 places de parc – et l'autre contre la construction d'un bâtiment industriel de stockage, les deux projets étant situés à la route de la Vy des Charettes à Payerne.
- Comme vous le savez déjà, nous avons fait opposition à la construction d'une patinoire pour des motifs essentiellement liés aux accès et à la sécurité routière.
- Une délégation de la Municipalité a identifié diverses mesures, afin d'améliorer la sécurité qu'elle se proposait de mettre en place.
- Le 18 janvier 2024, ARGRAMAT SA, par l'intermédiaire de notre avocat Maître Nicolas Dutoit, vous informait qu'elle n'avait reçu aucune nouvelle, à la suite de ses oppositions, et qu'elle était surprise de constater une installation de chantier sur la parcelle N° 2113 du RF de Payerne.
- Le courrier de la Municipalité daté du 30 janvier 2024 nous transmettait qu'il s'agissait « *d'un mandat adjugé par la Municipalité à l'entreprise Grisoni SA et traitant exclusivement de la réalisation d'infrastructures souterraines communales (bouclage du réseau d'eau potable, assainissement, etc..).* Comme vous le relevez dans votre courrier, nous vous confirmons qu'aucun travail relatif à la construction de la patinoire ou aux accès s'y rapportant (route, trottoir et parking) ne sera entrepris avant que le règlement des oppositions soit effectué et le permis de construire délivré. »

- ARGRAMAT SA a répondu par courrier, en date du 6 février 2024, estimant qu'une route se dessinait de manière précise, qu'il existait un problème majeur de communication et qu'une séance de discussion serait probablement bénéfique, en l'espèce.
- Lors de la séance du 9 février 2024, il avait été relevé qu'il était important que la Commune améliore sa communication et qu'elle informe le voisinage des projets à venir dans cette zone et, surtout, des mesures à mettre en œuvre, afin de sécuriser les accès, compte tenu du développement de cette ZI. Les instances communales ont insisté pour nous prouver le caractère de faible importance des installations souterraines mises en place sur la parcelle N° 2113.
- À la suite du courrier de la commune du 12 février 2024 adressée à notre avocat, nous retirions nos deux oppositions, sur la base des engagements pris lors de la séance précitée ainsi que dans ce courrier.
- Nous avons été médusés d'apprendre par la presse qu'une mise à l'enquête pour la construction d'une caserne débutait le 24 février 2024 ; soit deux semaines après cette dernière séance qui se voulait constructive. La surprise engendrée par cette annonce était à plus forte raison légitime, vu que les Municipalités de Payerne et de Corcelles-près-Payerne s'étaient engagées à présenter le projet, avant la mise à l'enquête officielle. Cette situation nous laisse dubitatifs ; quand on sait que, lors des échanges avec la Commune de Payerne, il avait été reconnu que le développement de ce quartier industriel n'avait pas été anticipé et qu'aucune planification spécifique n'avait été envisagée avant l'opposition formée à l'encontre de la construction de la patinoire.
- ARGRAMAT SA a donc fait une opposition logique à la construction de la caserne, en exigeant cette fois une étude de trafic adaptée.
- En date du 21 mars 2024, nous constatons avec un certain humour que la Municipalité met à l'enquête l'aménagement d'une route d'accès avec parking pour La Pati SA.

Nous trouvons la situation assez ironique, lorsque nous constatons que la Municipalité sait gérer ses propres oppositions quand il s'agit des accès du transit de 400 camions via la route des Condémines ; mais combien elle peine à planifier ses propres aménagements. De même, la politique de fait accompli relative aux aménagements de peu d'importance nous rappelle la procédure utilisée pour l'affaire des distributeurs de protections hygiéniques gratuites.

Pour la forme et vos dossiers, nous mettons en copie les photos des travaux d'infrastructures souterraines communales de minime importance.

Dans la présente situation, nous ne ferons pas opposition à l'avis d'enquête n° 32/2024, pour ne plus faire perdre de temps ni aux propriétaires de La Pati SA, ni à la population qui attend une patinoire depuis si longtemps, ni à la Municipalité qui a suffisamment à gérer celles liées au projet de Swisspor.

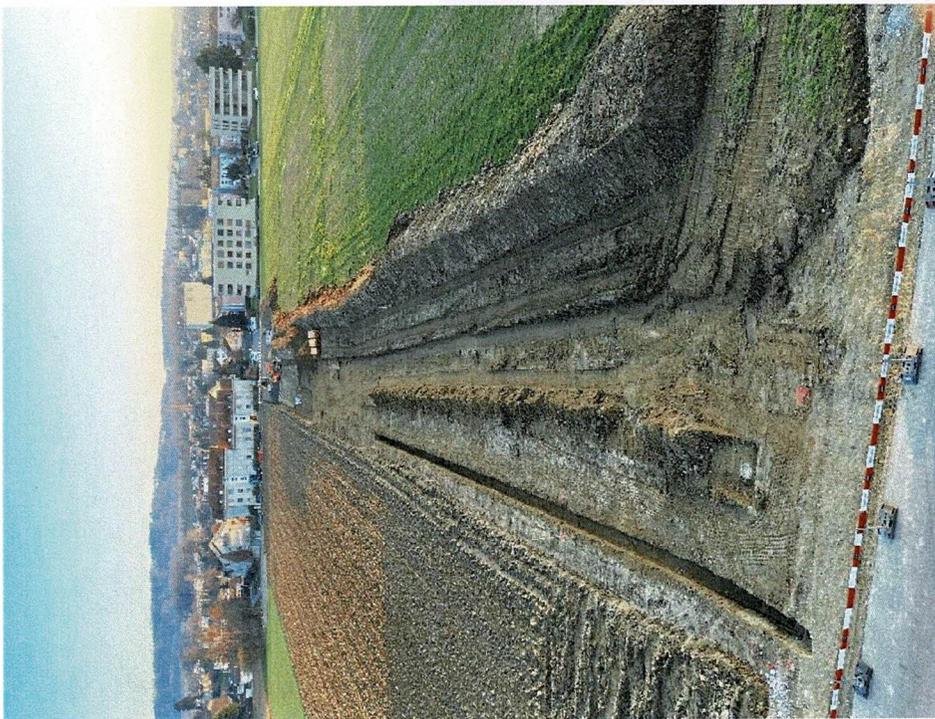
Nous vous remercions de l'attention portée à ces quelques lignes, des améliorations que vous ne manquerez pas d'apporter, à l'avenir, à votre communication et nous vous adressons, Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux, nos meilleures salutations.

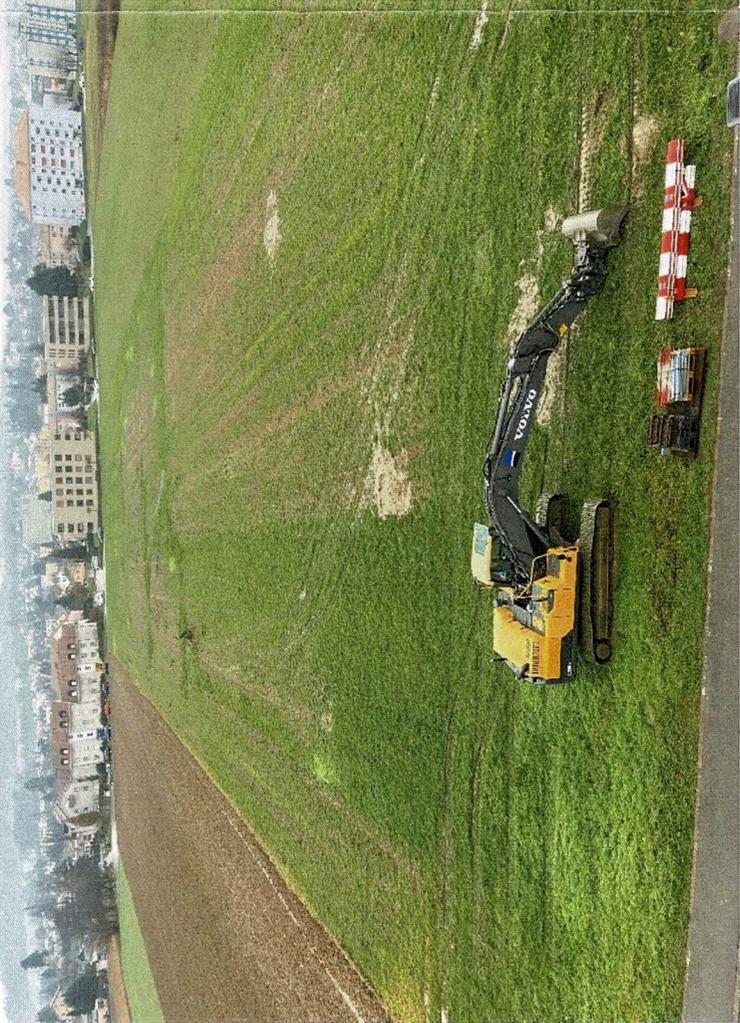
ARGRAMAT SA

Alexandre Despond

Copie : - Président du Conseil communal, 1^{er} vice-président, Monsieur Lionel Voinçon
- Préfet du district de la Broye-Vully, Monsieur Olivier Piccard

ARGRAMAT SA









ANNEXE 2

Sandra Savary
Présidente de groupe

1530 Payerne

Monsieur le Vice-Président du
Conseil Communal
Lionel Voinçon
Hôtel de Ville
1530 Payerne

Payerne, le 4 avril 2024

Remplacement de Madame Michelle Berchtold à la commission de l'ARAJ

Monsieur le Vice-Président du Conseil,

Suite à la démission de Madame Michelle Berchtold de la Commission de l'ARAJ, le groupe de l'Union Démocratique du Centre souhaite vous proposer pour la remplacer Madame Ginette Ozelley.

En vous remerciant pour l'attention que vous allez porter à ce courrier, je vous présente, Monsieur le Vice-Président, mes respectueuses salutations.

Présidente du groupe UDC

Sandra Savary



ANNEXE 3

Sandra Savary
Présidente de groupe

1530 Payerne

Monsieur le Vice-Président du
Conseil Communal
Lionel Voinçon
Hôtel de Ville
1530 Payerne

Payerne, le 4 avril 2024

Remplacement de Madame Michelle Berchtold à la commission de l'ARAJ

Monsieur le Vice-Président du Conseil,

Suite à la démission de Madame Michelle Berchtold de la Commission de l'ARAJ, le groupe de l'Union Démocratique du Centre souhaite vous proposer pour la remplacer Madame Ginette Ozelley.

En vous remerciant pour l'attention que vous allez porter à ce courrier, je vous présente, Monsieur le Vice-Président, mes respectueuses salutations.

Présidente du groupe UDC

Sandra Savary



Catarina Pina

1530 Payerne

Au Vice-Président du Conseil Communal
Monsieur Lionel Voinçon
C/O greffe municipal
Rue de Savoie 1
1530 Payerne

Payerne, le 25 avril 2024

Concerne : Le remplacement de monsieur Philippe Savary

Monsieur le Vice-Président,
Madame la Municipale,
Messieurs les Municipaux,
Mesdames les conseillères communales
Messieurs les conseillers communaux,

Par la présente lettre, le groupe PSIP a la joie de présenter monsieur Paulo Jorge Fernandes Pinho en qualité de membre du conseil communal.

Je vous adresse, monsieur le Vice-Président, madame la Municipale, messieurs les Municipaux, mesdames les conseillères communales et messieurs les conseillers communaux, mes salutations les meilleures.

Catarina Pina
Cheffe du groupe PSIP

Payerne

Sabine Rapin-Correvon
Présidente de Groupe
1530 Payerne

Par e-mail
Monsieur le Vice-président du
Conseil communal
Lionel Voinçon
Hôtel de Ville
1530 Payerne
president.conseil@payerne.ch

Payerne, le 12 mai 2024

Remplacement de M. Pierre Oulevey au Conseil communal

Monsieur le Vice-président,

Par la présente, le Groupe PLR Payerne, propose M. Yann Gilliard, en remplacement de M. Pierre Oulevey au sein du Conseil communal.

Je vous remettrai, la liste originale de parrainage au Conseil du 23.05.2024.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.



Sabine Rapin-Correvon
Présidente de groupe



Parti des Socialistes et Indépendants Payernois

Liste de parrainage pour.....**Paula Jorge Fernandes Pinho**.....

N°	Nom(s)	Prénom(s)	Année naissance	Lieu d'origine	Profession	Domicile (adresse complète)	Signature	Contrôle (laisser vide)
1	Pina	Catarina	1988	Payerne	Enseignant	Les Sorbiers 8 1530 Payerne		
2	Fernandes Pinto Pereira	Ausenda	1980	Payerne	Coiffeuse	Rue du Creux du Van 1 1530 Payerne		
3	Pereira	SERASTREU	1975	Vethheim (NL)	Avocat	Jumont 16		
4	Grognoz	Serge	1956	Poliez-Pithet	Retraité	Bergerie 11 1530 Payerne		
5	Maachia	Laura	1983	Payerne	Act. médicale	Route de Mores 9, 1530 Payerne		
6	Cavit	Lorentin	1993	Mallens (VD)	Contrôleur Qualité	Les Sorbiers 7 1530 Payerne		
7	Pereira Gomes	Fabio	1994	Portugal	Reinsertion Prof.	Rue du Chaumont 4 1530, Payerne		
8	Silva Reis	Vânia Andreia	1998	Payerne	Conseillère Clientèle	Avenue Général- Domini 3 1530 Payerne		
9	Pires Vieira	Cátia	1997	Portugal	Marketing	Rives de la Boye 20, 1530 Payerne		
10	Luisier	Timour	1998	Bagnes (vs)	Étudiant	Rue des Corisiers 6 1530 Payerne		
11	Duc	Jogch	1993	Forêt (FR)	Eclairagiste	Rue de la Vignette 9		
12	SÁ	JÓÃO CARLOS	1959	AVENEGHES	Retraité	JOLOMONT, 13 1530 PAYERNE		



Groupe politique : PLR – Payerne _____

Données personnelles du candidat

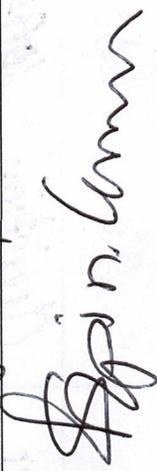
N°	Nom(s)	Prénom(s)	Année naissance	Lieu d'origine	Profession	Domicile (adresse complète)	Signature
1	Gilliand	Yann	1991	Valbroye	Charge de projet	Rue du Jura 19 1530 Payerne	

Liste de parrainages

N°	Nom(s)	Prénom(s)	Année naissance	Lieu d'origine	Domicile (adresse complète)	Signature	Contrôle (laisser vide)
1	Iteyan	Aurélie	1992	Corcelles-Payerne	Rue des Deux Cantons 1	Ateyan	
2	Gauthier	Christian	1984	Vich	Merispress 14		
3	Bucher	Roland	1962	Payerne	Av. des lauvardes 3		
4	Babey Martin	Estelle	1973 1973	Payerne	Rue des Berges 33	Estelle	
5	PICINATI	Toniouz	1965	Payerne	Rte de Corcelles 25	Toniouz	
6	NOVERAZ	Edouard	1974	Payerne	Ch. du Souain 23		
7	Vampon	Lionel	1994	Payerne	Av. de la Noellaz 8		

8									
9									
10									

Signature de la Présidente ou du Président de groupe

Date et lieu	Fayence, 21.05.2024
Signature	

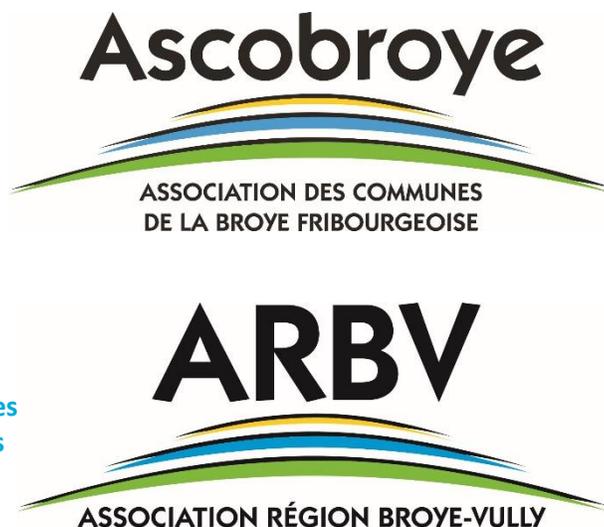
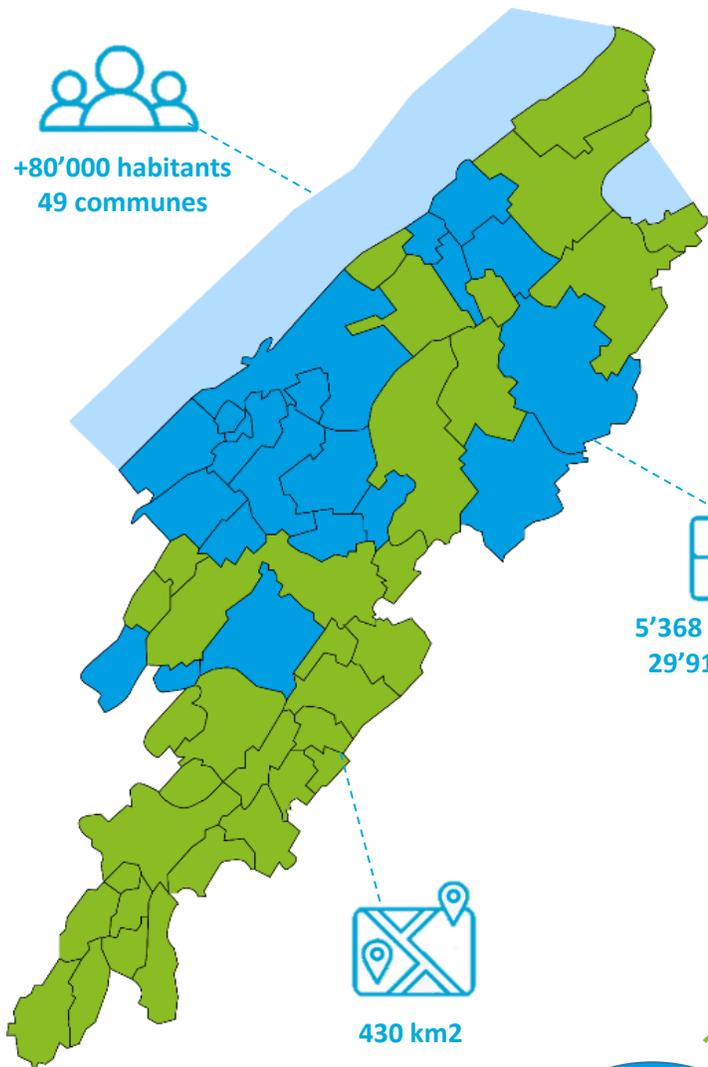
	Préavis de la Municipalité Minorité ad hoc - Pina- Moser	Majorité ad hoc x CoFin	Municipalité	Sous-amendement Pedroli
	Durée du soutien : 5 ans Départ du soutien : 2024 Période : 2024 - 2028	Durée du soutien: 3 ans au lieu de 5 ans Départ du soutien : 2024 Période : 2024 - 2026	Durée du soutien : idem à Maj ad hoc x CoFin Départ du soutien : 2025 Période : 2025 - 2027	Durée du soutien : 5 ans Départ du soutien : 2025 Période : 2025 - 2029
Art. 1	D'autoriser la Municipalité de Payerne à compléter le soutien à l'Association du site de l'Abbatiale de Payerne (ASAP) par un montant annuel de Fr. 150'000.- dès 2024 et sur une durée de 5 ans ;	D'autoriser la Municipalité de Payerne à compléter le soutien à l'Association du site de l'Abbatiale de Payerne (ASAP) par un montant annuel de Fr. 150'000.- dès 2024 et sur une durée de 3 ans ;	D'autoriser la Municipalité de Payerne à compléter le soutien à l'Association du site de l'Abbatiale de Payerne (ASAP) par un montant annuel de Fr. 150'000.- dès 2025 et sur une durée de 3 ans ;	D'autoriser la Municipalité de Payerne à compléter le soutien à l'Association du site de l'Abbatiale de Payerne (ASAP) par un montant annuel de Fr. 150'000.- dès 2025 et sur une durée de 5 ans ;
Art. 2	D'autoriser la Municipalité à porter ce montant annuel de Fr. 150'000.- aux comptes de fonctionnement 2024 et 2025, montant financé par les liquidités courantes et partiellement compensé par un prélèvement de Fr. 100'000.- par an sur le fonds de réserve 9.282.1510 « Fonds pour la culture » ;	Idem	D'autoriser la Municipalité à porter ce montant annuel de Fr. 150'000.- aux comptes de fonctionnement 2024 et 2025, montant financé par les liquidités courantes et compensé par un prélèvement de Fr. 150'000.- sur le fonds de réserve 9.282.1510 « Fonds pour la culture » ;	D'autoriser la Municipalité à porter ce montant annuel de Fr. 150'000.- aux comptes de fonctionnement 2024 et 2025, montant financé par les liquidités courantes et compensé par un prélèvement de Fr. 150'000.- sur le fonds de réserve 9.282.1510 « Fonds pour la culture » ;
Art. 3	D'autoriser la Municipalité à porter ce montant annuel de Fr. 150'000.-, financé par les liquidités courantes, aux comptes de fonctionnement 2026, 2027 et 2028	D'autoriser la Municipalité à porter ce montant annuel de Fr. 150'000.-, financé par les liquidités courantes, aux comptes de fonctionnement 2026, 2027 et 2028 ;	D'autoriser la Municipalité à porter ce montant annuel de Fr. 150'000.-, financé par les liquidités courantes, aux comptes de fonctionnement 2026 et 2027 et 2028 ;	D'autoriser la Municipalité à porter ce montant annuel de Fr. 150'000.-, financé par les liquidités courantes, aux comptes de fonctionnement 2026 ; 2027 ; 2028 et 2029.

Présentation Conseil communal de Payerne

23 mai 2024

Les membres de l'association sont:

- Les associations de communes des districts de la Broye



● 18 communes FR

● 31 communes VD

- Plus de 280 membres privés (personnes morales ou physiques)

↗ 10% en 2023

Mission

La COREB **soutient et encourage** les entreprises, les communes et les institutions broyardes afin de favoriser un **développement régional harmonieux et durable**.

Elle crée des ponts entre les acteurs de la Broye intercantonale pour mener des actions dans les domaines du **développement économique**, de l'**aménagement du territoire** et de la **mobilité**, ainsi que dans d'autres projets d'intérêt régional.

Présentation des 4 domaines d'activité stratégique



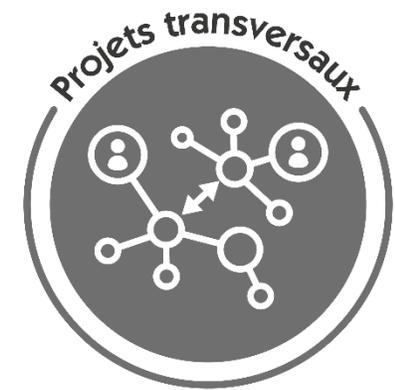
- **Promouvoir la Broye sous l'angle économique et augmenter son attractivité.**



- **Obtenir l'approbation du Plan directeur régional et mettre en œuvre ses fiches de mesures, notamment les organes de gestion pour les zones d'activité.**

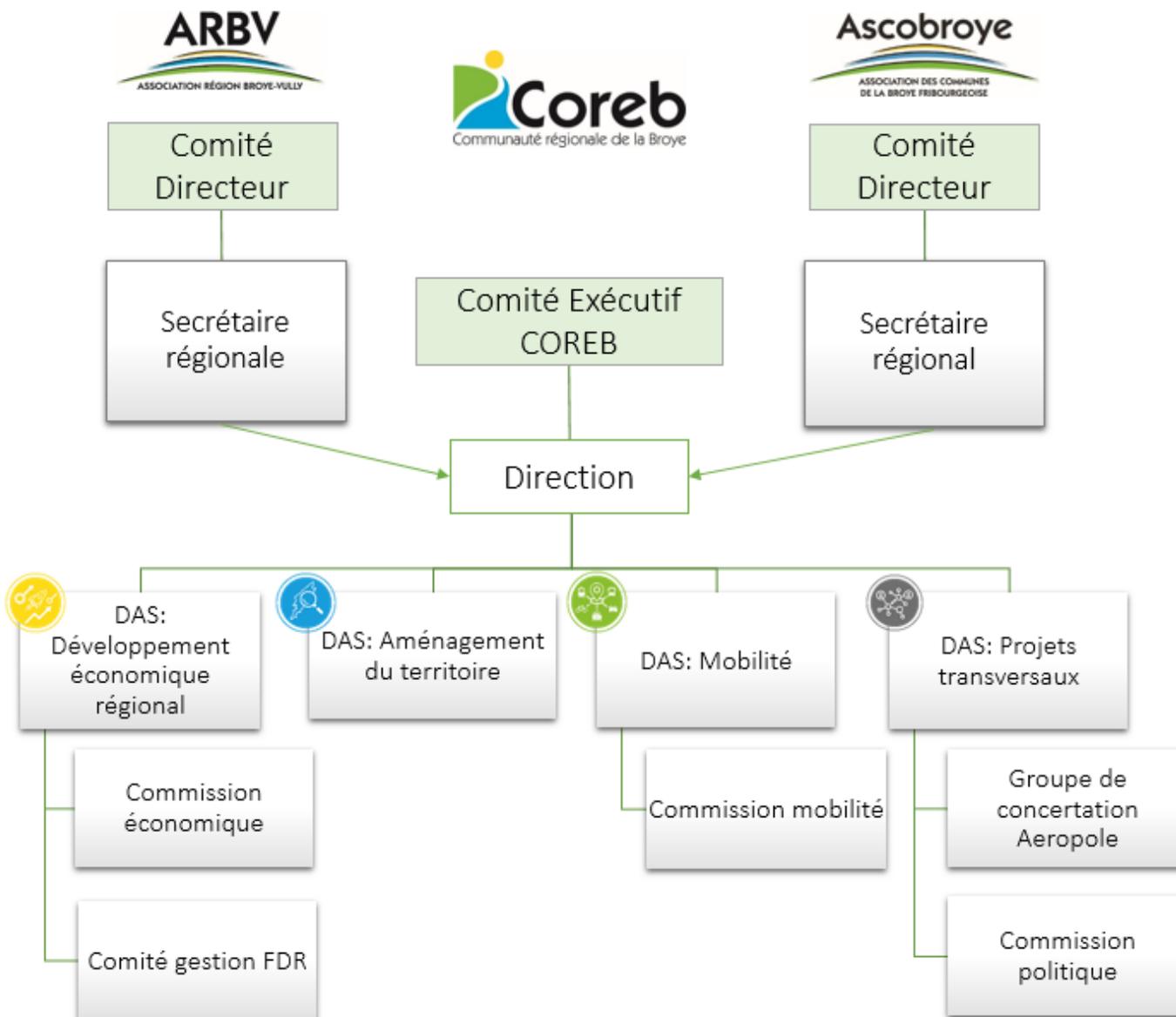


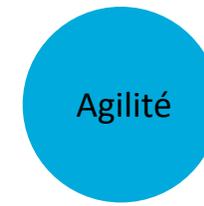
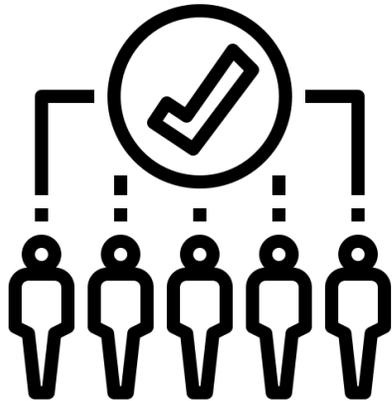
- **Contribuer à améliorer l'offre en TP dans la Broye, promouvoir leur utilisation et celle de la mobilité douce afin de susciter et d'accompagner le report modal.**



- **Accompagner des projets qui touchent la Broye intercantonale et qui répondent au principe de subsidiarité**

Organigramme





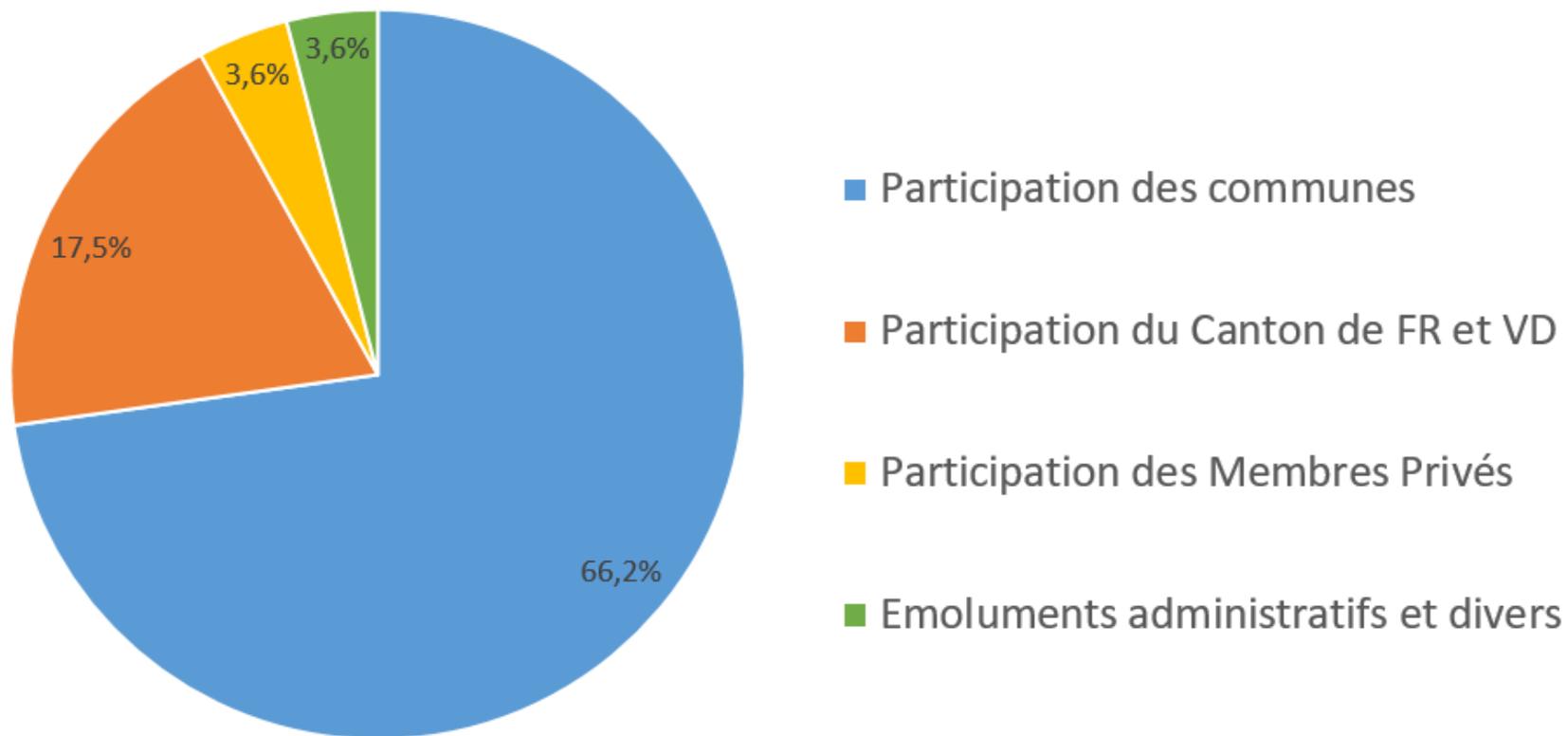
Team Coreb

- 7 collaborateurs représentant 5.6 EPT
- Une direction composée de 2 personnes

Comité exécutif

- 13 membres issus des autorités politiques et des milieux économiques

Financement



Nos prestations et nos actions...





La COREB **soutient et encourage** les entreprises, les communes et les institutions broyardes afin de favoriser un **développement régional harmonieux et durable**.

Elle crée des ponts entre les acteurs de la Broye intercantonale pour mener des actions dans les domaines suivants :



Devenez **Membre Privé** de la COREB et rejoignez notre réseau de plus de 270 entreprises

DÉVELOPPONS ENSEMBLE LA BROYE DE DEMAIN!

- Débattre de thèmes importants pour la région
- Réseautage et échange avec d'autres acteurs
- Disposer d'une visibilité de votre entreprise
- Invitation à nos événements exclusifs
- Informations de première main

www.coreb.ch

Formulaire d'adhésion



NOS PRESTATIONS « GUICHET ENTREPRISES »

- Vous êtes entrepreneur ou souhaitez le devenir ?
- Votre entreprise souhaite se développer ?
- Vous recherchez des locaux ou un terrain ?

Alors contactez nous et bénéficiez des prestations suivantes gratuitement !



CONSEIL

- à la création d'entreprise
- sur les aides financières disponibles
- sur les accompagnements disponibles (coaching)



RECHERCHE

- terrains disponibles dans des zones industrielles, artisanales ou mixtes
- locaux pouvant accueillir vos activités
- financements ou partenaires commerciaux



SOUTIEN

- en matière de médiation ou de coordination pour le développement d'un projet
- pour la candidature à un incubateur d'entreprises
- à la mise en réseau avec les acteurs économiques régionaux



ACCOMPAGNEMENT

- auprès des services cantonaux ou tout autre organisme dédié à la promotion économique
- organisation de cours d'appui pour apprentis



Communauté régionale de la Broye
Rue de Savoie 1, CP 84 | 1530 Payerne
026 663 90 80 | info@coreb.ch
www.coreb.ch

Suivez nous sur nos réseaux !





Fonds de développement régional (sous réserve soutien communal)



Aider à la création et au maintien d'emplois dans la région



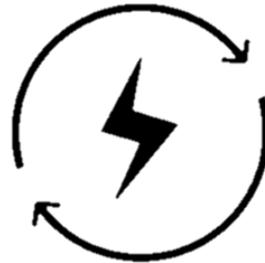
Améliorer et renforcer l'économie régionale



Participer au dynamisme et à l'attractivité de la région



Susciter des projets à vocation forte



Favoriser l'innovation et la durabilité



Favoriser les collaborations entre secteurs



Guichet entreprise

	2020	2021	2022	2023	Nombre de contact total
Nombre de contact	77	88	54	77	296

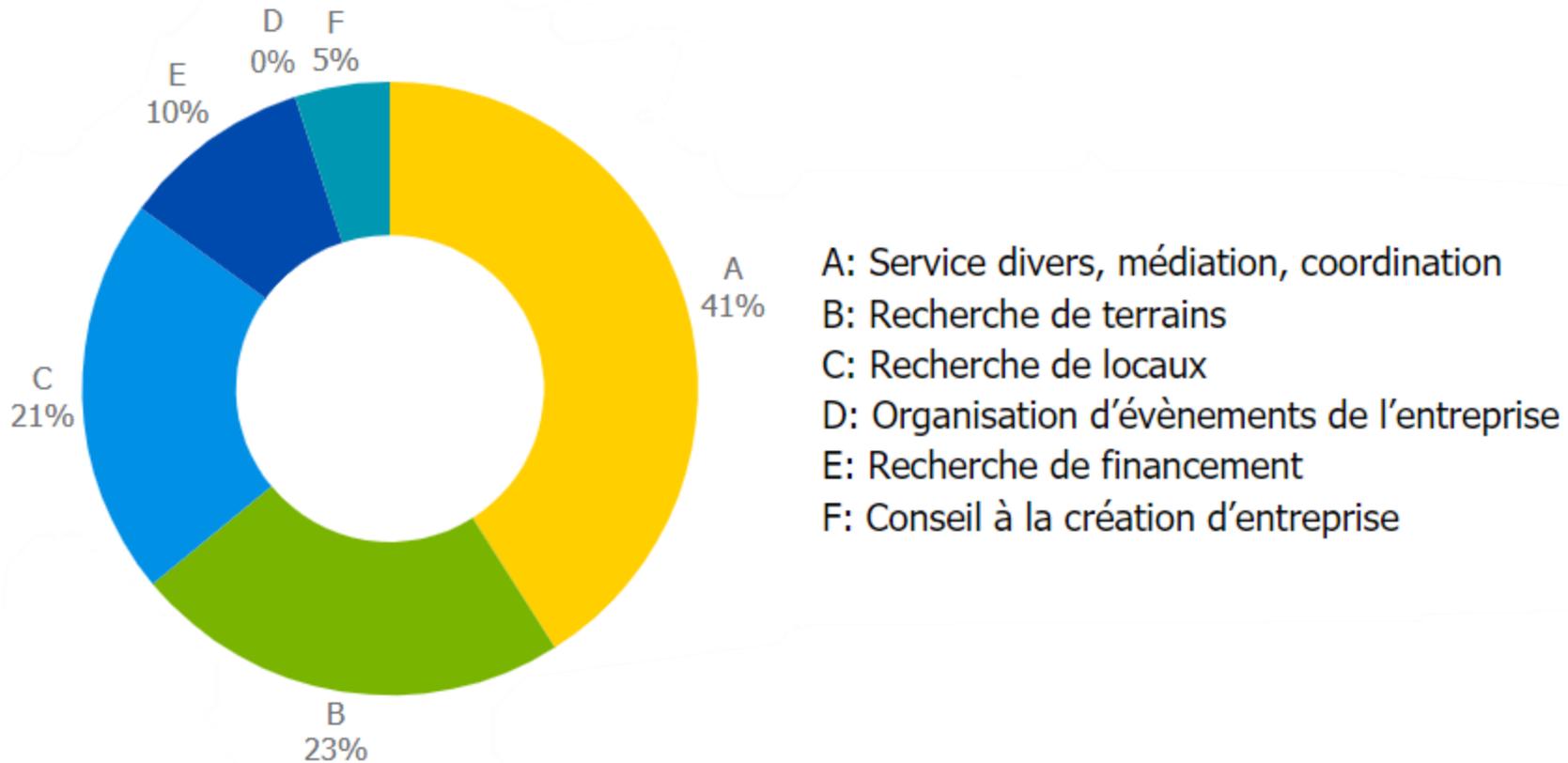


Aides financières

	2020	2021	2022	2023	Montant total accordés
LADE/NPR	9	4	2	1	CHF 1'060'710.00
FDR	6	3	1	2	CHF 1'292'000.00



Type de prestations fournies en 2023 dans le cadre du guichet entreprise





Faites partie de
l'écosystème dès
maintenant!



Pour plus d'information,
rendez-vous sur :
www.coreb.ch

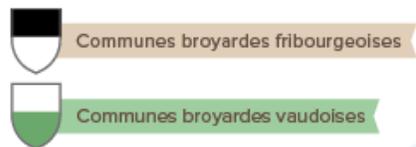


La Broye est une région prédominée par la production et la transformation agricole et la COREB souhaite mettre en lumière cette activité économique majeure de la région au travers de la plateforme « Mapping Agrofood Broye » dont les objectifs sont les suivants :

- mettre en lumière la **richesse du tissu agroalimentaire** de la Broye intercantonale
- identifier les partenaires présents sur le territoire broyard et au-delà des frontières de la région
- susciter et accélérer **l'innovation**
- créer des **synergies** entre les entités
- permettre à des acteurs de gagner plus de **visibilité**
- mettre en **réseau** les acteurs du domaine agroalimentaire
- favoriser une **coordination** au niveau des acteurs agroalimentaires
- soutenir l'émergence de **projets collaboratifs** interentreprises

Pour plus d'information,
rendez-vous sur :
www.coreb.ch



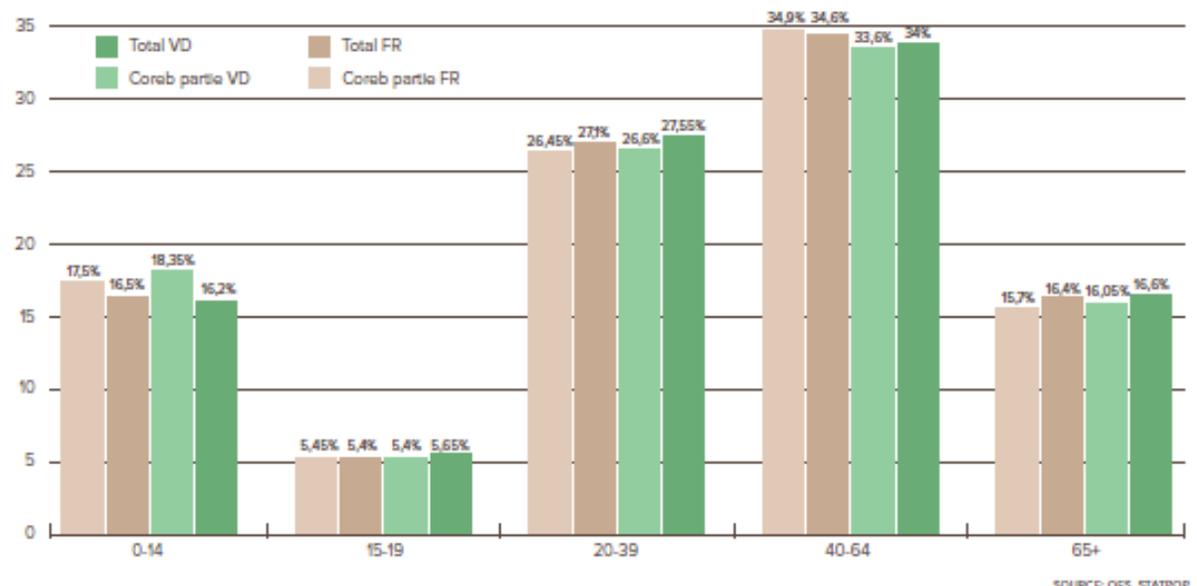


La COREB, organisme de développement régional, vous propose un point de situation statistique. Cette nouvelle publication offre pour la première fois des données uniformisées à l'échelle de notre région.

Véritable outil de référence, ce document destiné prioritairement aux autorités politiques sera mis à jour régulièrement. Il a pour vocation de brosser le portrait de la région broyarde, des deux côtés de la frontière, en apportant notamment un éclairage sur la situation démographique, économique, sociale et territoriale.

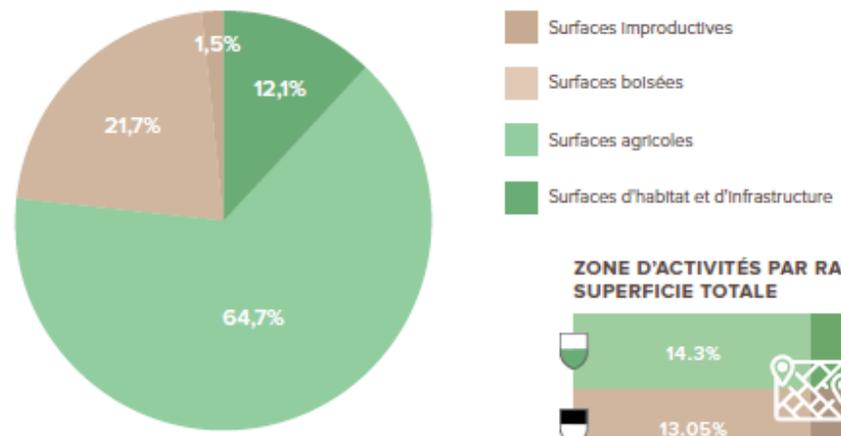
Les données sont toujours les plus récentes disponibles, telles que transmises par Statistique Vaud.

POPULATION EN 2021 - STRUCTURE PAR ÂGE



AFFECTATION DU SOL

RÉPARTITION DU TERRITOIRE RÉGIONAL (EN KM²)



ZONE D'ACTIVITÉS PAR RAPPORT À LA SUPERFICIE TOTALE



SOURCE: OFS, STATISTIQUE STRUCTURELLE DES ENTREPRISES STATIST

Evénements économiques



Apéritif économique
broyard



Visite Membres Privés

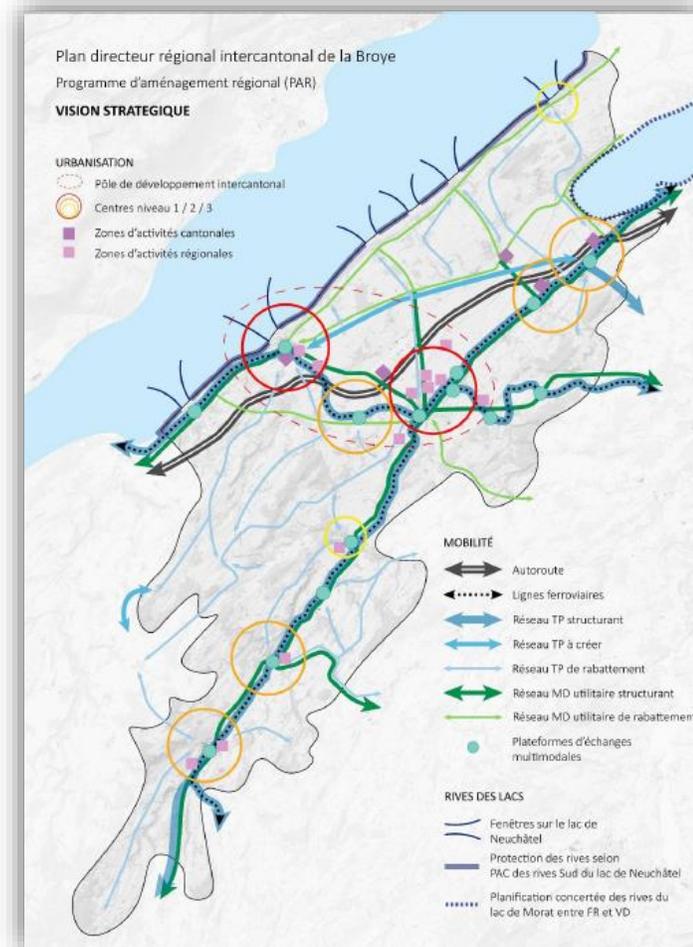
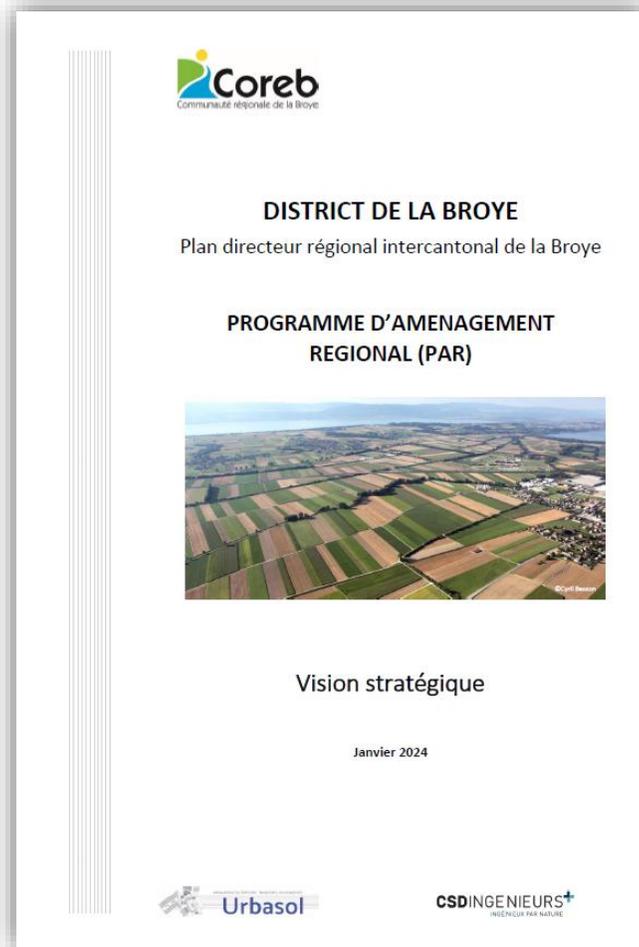


Conférence thématique

Nos prestations et nos actions...

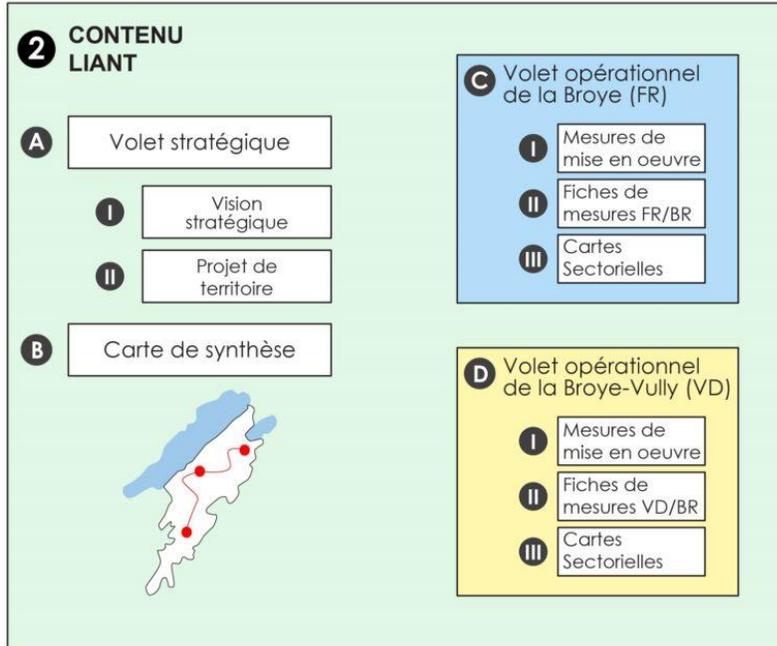


Plan Directeur Régional

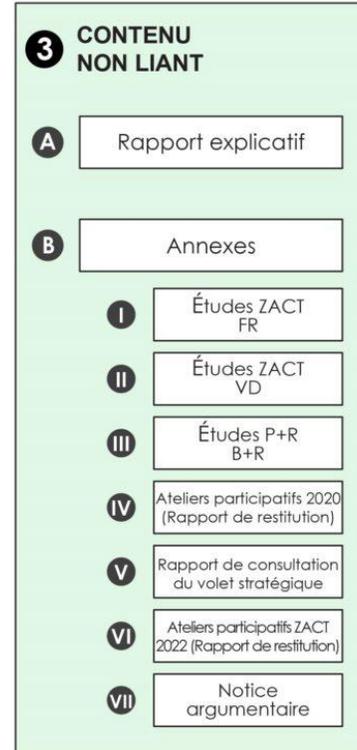


Thématiques abordées:

- Mobilité
- Rives des lacs
- Urbanisation
 - ↳ Zones d'activité



PLAN DIRECTEUR REGIONAL INTERCANTONAL DE LA BROYE



Planning:

PDR broye fribourgeoise

- Consultation publique en été 23
- Validation par Ascobroye en février 24
- Dossier déposé au canton de Fribourg pour approbation

PDR broye vaudoise

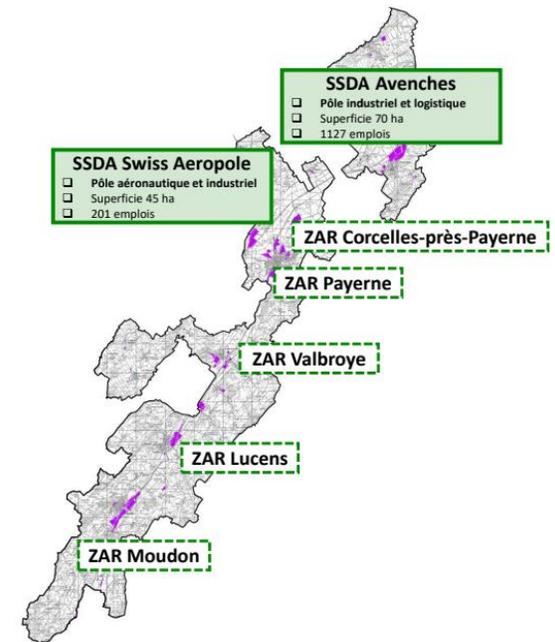
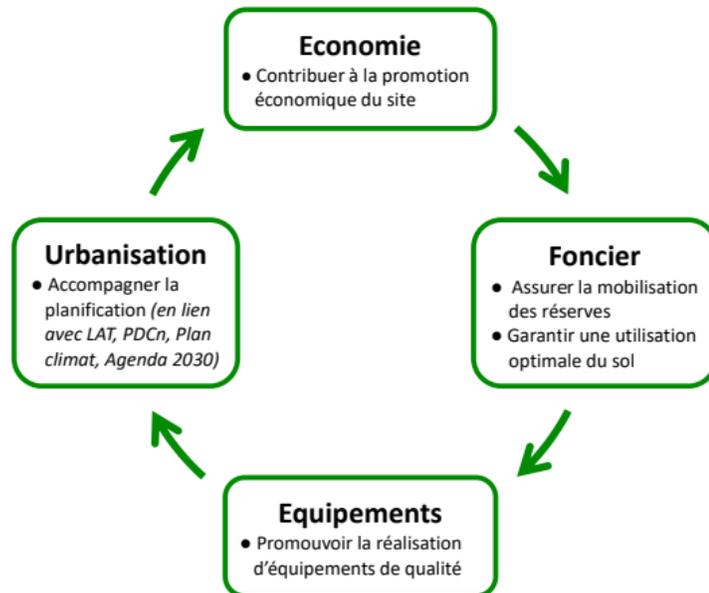
- Retour examen préalable juillet 23
- Travail sur le surdimensionnement
- Consultation publique prévue en septembre 24
- Dossier PDR soumis aux organes législatifs en 2025 pour validation
- Courant 2025 transmission au canton



Principes:

- Planter « la bonne activité au bon endroit »
- Définir les **typologies** (locale, régionale, stratégique) ainsi que les **destinations** prioritaires des zones d'activités en fonction de la qualité de la **desserte**
- Intégrer les enjeux de **mobilité**
- Identifier les mesures nécessaires pour optimiser la **planification et la gestion des zones d'activités**
- Désigner une **gouvernance régionale** pour assurer la mise en œuvre de la SRGZA -> **organe de gestion**

Des organes de gestion pour coordonner...



Nos prestations et nos actions...






pick@bike
E-Bike
E-Scooter
Sharing

Pick-e-Bike fait son grand retour dans la Broye en partenariat avec 10 communes !

DÉCOUVREZ NOS NOUVEAUX TARIFS
1 Désormais l'utilisation des vélos électriques est facturée 25 ct/min. au lieu de 35 ct/min.

OFFRE DURANT LE MOIS DE MAI 2024 POUR LES NOUVEAUX UTILISATEURS-TRICES
2 Bénéficiez de deux semaines gratuites dans la région fribourgeoise et toute la Broye !

Une affaire qui roule

Télécharge l'application et commence à rouler!

Coreb
Communauté régionale de la Broye

Un plan de mobilité pour votre entreprise ?

C'est le bon moment !

MOBILITÉ EN ENTREPRISES

Réalisez votre plan de mobilité

Transports publics

Chaque avis compte, partagez le vôtre !

L'horaire 2025 des transports publics, valable dès le 15 décembre 2024, est soumis à consultation du 23 mai au 9 juin 2024 sur le site www.tp-info.ch/fr

La Commission Mobilité de la COREB vous encourage à consulter le projet d'horaire, à faire vos remarques en ligne et en transmettre une copie à info@coreb.ch afin de contribuer à la prise de position régionale.

Merci de votre collaboration !

f @ in



Action mobilité 2024

1 mois sans voiture

APPEL À CANDIDATURES

Pack mobilité Offert

Nous cherchons 40 personnes prêtes à relever le défi ! du 1er au 30 juin 2024

Profitez des nombreuses offres pour remplacer la voiture

pick@bike tpf SBB CFF FFS P



BMH
BUREAU MOBILHOMME

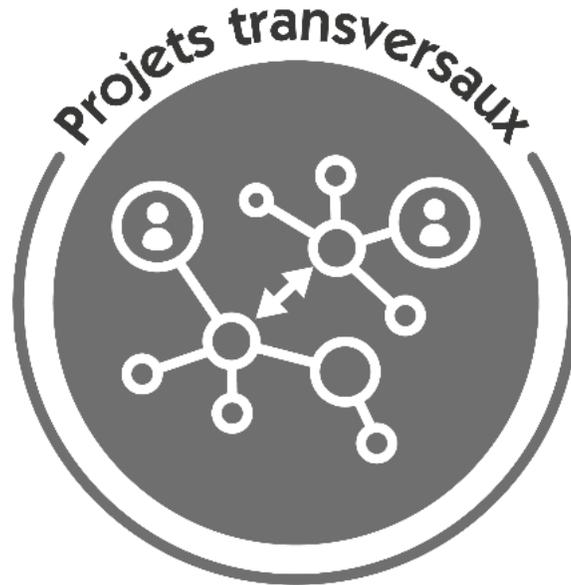
Mobilité dans la Broye : diagnostic et perspectives

BMH - Bureau Mobil'Homme

Septembre 2023

BMH

Nos prestations et nos actions...



FORMA
BROYE
RENCONTRES PROFESSIONNELLES



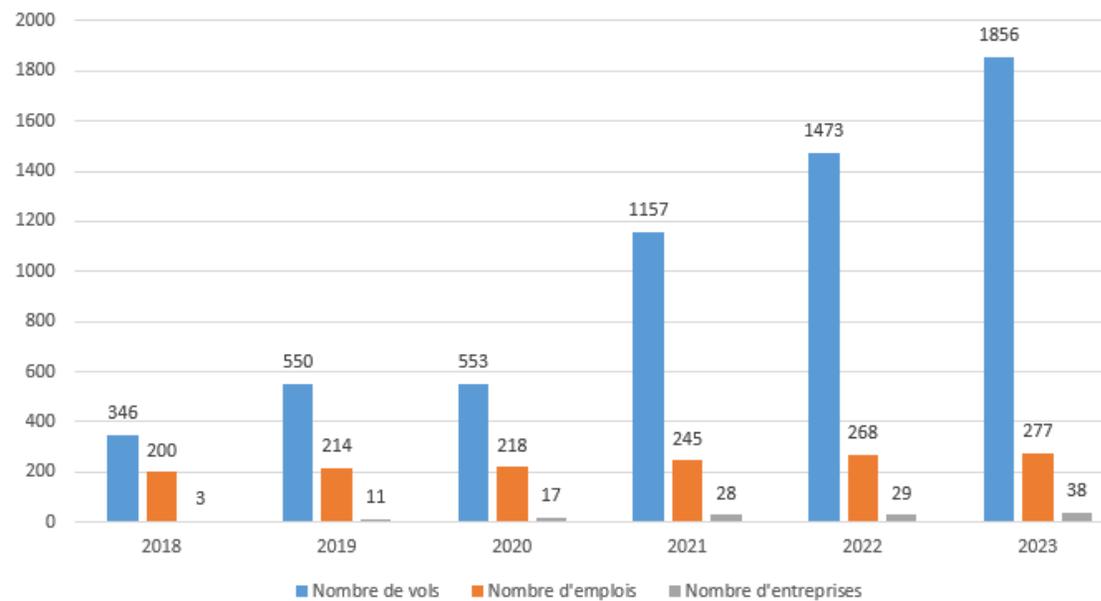


**swiss
aeropole**

WHERE AVIATION INSPIRES CREATION



Évolution entre 2018-2023



Base militaire broyarde

Payerne veut rétablir l'équilibre entre emplois et nuisances sonores

Autorités vaudoises et fribourgeoises s'accordent à dire que l'aérodrome, principale place des Forces aériennes suisses est en net désavantage vis-à-vis d'Emmen (LU), autre base importante.

L'arrivée des F-35 fait du bruit

Pascal Broulis: «Avec Payerne, la Suisse romande démontre qu'elle fait sa part pour la défense nationale»

L'arrivée des F-35A promet une hausse des nuisances sur la base broyarde. Déçu par les réponses du Conseil fédéral, le conseiller aux Etats PLR interviendra lundi à Berne pour que la région reçoive des compensations, notamment en termes de création d'emplois



Nos vecteurs de communication



Newsletter

7



LinkedIn

743 abonnés (+44%)
61 publications (+35%)



Site internet

5531 utilisateurs



Facebook

729 abonnés (+14%)
80 publications (+12%)



Instagram

640 abonnés (+ 12%)
49 publications (-4%)



Rapport d'activité

1

